



Conseil de développement  
de la région d'Angers

*La société civile, force de propositions*

## **Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté**

Juin 2015





# SOMMAIRE

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

p. 04 **INTRODUCTION**

p. 09 **PARTIE 1 - Constats sur le Pôle métropolitain Loire Angers**

p. 09 Des réalités statistiques

p. 14 Des réalités vécues

p. 16 L'entrée dans la spirale de la précarité, pauvreté et de l'exclusion

p. 17 Les acteurs locaux œuvrant pour éviter la chute ou pour l'amortir

p. 19 Enjeux

p. 20 **PARTIE 2 - Propositions du Conseil de développement**

p. 21 Permettre l'accès aux droits et aux services

p. 25 Réduire le coût du logement

p. 28 Agir contre les décrochages / Prévenir le « décrochage social » et le « décrochage scolaire et universitaire

p. 33 Soutenir le développement d'activités créatrices d'emploi et renforcer l'accompagnement vers l'emploi

p. 37 Renforcer les coopérations entre acteurs pour mieux « prévenir » et pour mieux « guérir »

p. 42 **CONCLUSION**

p. 43 **ANNEXES**

p. 44 Annexe 1 : Composition de la commission

p. 45 Annexe 2 : Ressources

p. 49 Annexe 3 : Données statistiques, légales et réglementaires complémentaires

**« La question de la pauvreté est une arme de destruction massive »  
Mohamed El Baradei, prix Nobel de la Paix**

# INTRODUCTION

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

## De quoi parle-t-on ?

### Précarité

État de ce qui n'offre aucune garantie de durée, qui est incertain, sans base assurée, révocable.

Absence des conditions et des sécurités permettant à une personne, à une famille, à un groupe, d'assumer pleinement leurs responsabilités et de bénéficier de leurs droits fondamentaux / forte incertitude sur la possibilité de pouvoir retrouver dans un avenir proche la situation qui est considérée comme «acceptable». Elle est donc une notion subjective et relative car elle se définit par rapport à une situation «acceptable».

### Pauvreté absolue

Situation dans laquelle les personnes ne disposent pas des **biens de première nécessité pour assurer leur survie** - aux ressources matérielles comme l'alimentation, l'eau potable, un logement décent, des vêtements, des médicaments, il faut ajouter des ressources immatérielles comme l'accès à l'éducation, le développement personnel, l'accès à une activité valorisante.

### Pauvreté relative

Situation dans laquelle **le mode de vie et le revenu de certaines personnes se situent tellement en-deçà du niveau général de vie** dans le pays ou la région où ces personnes vivent que celles-ci doivent lutter pour mener une vie normale et pour participer aux activités économiques, sociales et culturelles courantes (des familles monoparentales, des jeunes, des travailleurs pauvres, des retraités).

**Les « pauvres » des temps modernes sont les sans-domicile-fixe, les sans-papiers, les sans-travail, les travailleurs pauvres, les familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, des hommes, des femmes et des enfants.** Comment lutter contre la pauvreté ? Quelles sont les priorités ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour aider ces personnes et éviter que leur nombre continue d'augmenter ?

Ce sont les questions que se posent tous les gouvernements, mais ce sont aussi les questions que se posent les grandes agglomérations comme les plus petites communes rurales.

### Exclusion sociale

Marginalisation, mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société. Ce processus peut être volontaire ou subi.

L'exclusion, à la différence de la pauvreté et de la précarité, introduit un élément qualitatif : **le délitement du lien social.**

### Exclusion/inclusion

L'exclusion, une disqualification en 3 stades : fragilité, dépendance puis rupture. (S. Paugam<sup>1</sup>)

L'exclusion, une désaffiliation, faisant référence à la citoyenneté. (R. Castel<sup>2</sup>)

L'inclusion désigne dans les pays anglo-saxons ce que nous appelons la lutte contre l'exclusion, un terme moins négatif, de plus en plus utilisé en France.

---

<sup>1</sup> La disqualification sociale - Essai sur la nouvelle pauvreté - Serge PAUGAM (1991)

<sup>2</sup> Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat - Robert CASTEL (1995)

---

## Pourquoi s'intéresser à la précarité / pauvreté ?

Parce que l'explosion de la pauvreté à Angers, dans certains quartiers de l'agglomération, dans certaines communes rurales, nous interpelle même si cette situation n'est pas propre à Angers, ni même à notre région et même si elle a des caractéristiques particulières ici.

Avant d'aller plus loin, il semble nécessaire de rappeler quelques éléments de contexte.

### La précarité et la pauvreté, une réalité pour un nombre croissant de personnes sur le territoire angevin

Les situations des populations précaires et pauvres sur le Pôle métropolitain Loire Angers sont très contrastées. Cependant, c'est à Angers que se concentrent plus des trois-quarts des ménages pauvres du territoire, alors que seulement la moitié de la population y réside. Les couronnes périurbaines sont nettement moins peuplées et la précarité y est moins marquée.

Angers, comme toute principale agglomération d'un département, attire la population en recherche d'emploi. Le chômage y est logiquement supérieur à la moyenne départementale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le chômage concernait 31 393 personnes sur le Pôle métropolitain Loire Angers, contre 28 902 au 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>3</sup>, soit 10 % de la population active contre 9,8 % il y a un an (8,8 % sur les Pays de la Loire et 9,9 % sur la France)<sup>4</sup>.

Tous les indicateurs de la pauvreté sont supérieurs à la moyenne départementale. En 2011, le taux de pauvreté était estimé à 19 % sur Angers, contre 12,1 % sur le département ou 14 % sur Cholet, 16 % sur St Nazaire ou Nantes, 17 % sur Brest, 18 % sur Rennes<sup>5</sup>. Les situations sont également contrastées entre les quartiers d'Angers.

Deux indicateurs illustrent la progression de la pauvreté. Les associations caritatives annoncent unanimement une hausse de leur fréquentation et les CCAS multiplient l'attribution des aides.

Quelques données sur le contexte local sont proposées en 1<sup>ère</sup> partie de ce document, d'autres n'existent qu'au plan national (cf. ci-dessous).

### Sur le territoire français

#### ► Quelques données

Selon deux critères de pauvreté retenus<sup>6</sup>, la France comptait respectivement 5 millions ou 8,6 millions de pauvres en 2011. Sur le plan social, la multiplication des Contrats de travail à Durée Déterminée, le temps partiel non choisi sont autant de facteurs de précarisation des ménages. Le nombre de personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles est estimé à 2,8 millions, auquel il convient d'ajouter 700 000 personnes privées de domicile personnel, soit 3,5 millions de

mal-logés ou de sans-abris. Le nombre d'expulsions locatives est passé de 5 936 en 2000 à 12 759 en 2010, tandis que le nombre des impayés de loyers passaient dans le même temps de 81 080 à 120 533.<sup>7</sup>

La précarisation des personnes est due non seulement à des problèmes d'emploi et de logement, mais également aux situations familiales. La rupture conjugale est notamment un facteur très déstabilisant dans le parcours de vie d'une personne.

---

3 Source : Pôle Emploi Pays de la Loire – Persee – Février 2015 / Mars 2014. Demandeurs d'emplois de catégories A, B, C.

4 Source : Insee Janvier 2015 – « Pays de la Loire – Marché du travail : taux de chômage – Situation au 30/09/2014 – Pôle Emploi – Taux de chômage sur la zone d'emploi d'Angers au 3<sup>e</sup> trimestre 2014 : 10 % (9,8 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2013).

5 Compas études n° 11 – Janvier 2014 – Les taux de pauvreté des 100 plus grandes communes de France.

6 Source : L'état de la pauvreté en France – Observatoire des inégalités, Octobre 2013 – Données 2011 – 5 millions de pauvres selon l'indicateur retenant les personnes vivant avec moins de 50 % du niveau de vie médian comme indicateur et 8,6 millions de pauvres selon l'indicateur 60 % du niveau de vie médian (indicateur de l'Europe).

7 20<sup>e</sup> rapport de la fondation Abbé Pierre – 2015

## INTRODUCTION

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

Le nombre de divorces par rapport au nombre de mariages atteint en moyenne 50 %. Une famille sur cinq est aujourd'hui composée d'enfants et d'un seul parent, la mère dans 85 % des cas. Le nombre des familles monoparentales a plus que doublé en quarante ans et il ne cesse de croître. Les foyers monoparentaux sont particulièrement exposés à la précarité. Leur taux de pauvreté est évalué à 31 %, soit 2,5 fois plus que l'ensemble des familles.

#### ► Un peu d'histoire de la protection sociale

Bienfaisance au Moyen-Âge, assistance avec la Révolution française, assurances sociales au début du XX<sup>e</sup> siècle, système de protection sociale globale à partir de 1945 sont les quatre modèles qui ont marqué les grandes époques de l'histoire de la France. Depuis 1945, on assiste à la multiplication des lois<sup>8</sup>, à des réformes structurelles du système de protection sociale, à des réformes financières pour combler le déficit de la sécurité sociale.

Malgré les prises en charge médicales, les allocations familiales, les retraites, les allocations chômage... une trop grande partie de la population sur le territoire français vit dans la précarité, qui conduit elle-même à la pauvreté, voire à l'exclusion. Un certain nombre d'usagers ne bénéficient pas d'aides, soit parce qu'ils ne remplissent pas les conditions, soit parce qu'ils ignorent les aides auxquelles ils peuvent prétendre, soit parce qu'ils renoncent à les faire valoir par négligence ou découragement devant la complexité des démarches administratives. Dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle, se renforcent les modes d'entraide et de solidarité comparables au système de bienfaisance en vigueur au Moyen-Âge. Les organisations caritatives apportent prioritairement aides alimentaires, vestimentaires. Elles peuvent aussi s'occuper d'hébergement, d'activités de loisirs, sports et culture pour les plus démunis. Elles mobilisent un grand nombre de bénévoles et sont de plus en plus fréquentées.

#### Sur le territoire européen

Tous les pays d'Europe ont été frappés de plein fouet par la crise économique. 16,9 % des Européens, soit 84 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2011 (chiffres calculés en Europe sur la base de 60 % du revenu médian)<sup>9</sup>. Avec un taux de 14,1 %, le niveau de pauvreté en France est parmi les plus bas d'Europe. La Norvège et les Pays-Bas avec un taux de 10,1 % et le Danemark avec un taux de 13,1 % sont considérés comme des pays riches. Par contre l'Italie (19,4 %), l'Espagne (22,2 %), la Grèce (23,1 %) sont les pays les plus pauvres d'Europe.

En Europe, certaines catégories de personnes sont particulièrement touchées. Ainsi sur l'ensemble des pays européens, le taux de pauvreté moyen des familles monoparentales s'élève à 36,9 %. La France se situe en dessous de cette moyenne européenne, avec 31 % de familles monoparentales vivant en dessous du seuil de pauvreté, soit entre le Danemark (20 %) et la Finlande (22 %) d'une part et

l'Allemagne (43 %) et l'Espagne (45 %) d'autre part. Selon le niveau de protection sociale garanti au sein de chaque pays, la situation des familles dans la pauvreté peut être partiellement compensée.

Les immigrés sont une autre catégorie importante de personnes touchées par la pauvreté. En France, 26,8 % des personnes nées hors d'un pays de l'Union Européenne sont pauvres alors qu'environ 10 % de la population née en France est pauvre, ce qui représente un écart plus important que l'écart moyen européen (26,9 % des immigrés nés hors d'un pays de l'Union Européenne sont pauvres alors que 14,8 % de la population née en Europe est pauvre). Cependant, l'Europe n'est pas la partie du monde où la pauvreté est la plus importante, malgré son augmentation continue. Plus de 115 millions de personnes sont menacées de pauvreté au sein de l'Union Européenne.

---

<sup>8</sup> Cf. Annexe

<sup>9</sup> Source Eurostat

---

## Et dans le monde

1,2 milliard de personnes vivent avec l'équivalent de 1,25 dollar ou moins par jour. 1,5 milliard de personnes dans 91 pays en voie de développement vivent en « *situation de pauvreté marquée par des carences cumulées en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie* ». <sup>10</sup> Les causes aggravantes essentiellement pointées par les Nations Unies sont le prix des denrées alimentaires et les conflits armés. Malgré un recul avéré de la pauvreté dans le monde, les inégalités sont croissantes. « *Les 85 personnes les plus riches de la planète possèdent autant que les 3,5 milliards les plus pauvres* ». L'augmentation vertigineuse des inégalités est confirmée par cette étude de l'ONG OXFAM qui indique que « la part du patrimoine mondial détenu par les 1 % les plus riches est passée de 44 % en 2009 à 48 % en 2014

et dépassera les 50 % en 2016 ». Comprenons bien que le patrimoine cumulé des 1 % les plus riches du monde dépassera en 2016 celui des 99 % restants. L'Assemblée Générale des Nations Unies a institué une Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté (chaque 17 octobre), commémorant l'appel du père Joseph WRESINSKI, fondateur de ATD Quart-Monde : « *la misère n'est pas fatale... là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré* ». Cet appel fait écho à « *l'éminente dignité des pauvres* » défendue par Bossuet dans une histoire plus lointaine et reprise par Alain Supiot dans un ouvrage éponyme paru en janvier 2015 (Ed. Fayard).

## L'auto-saisine du Conseil de développement et la méthode de travail de la commission

C'est donc face à ce contexte que la commission « Précarité & pauvreté » a conduit une réflexion sur auto-saisine décidée en assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre 2013, en ces termes : « *Le Conseil de développement souhaite porter un regard sur les formes et raisons de la précarité et de la pauvreté sur le territoire du Pays Loire Angers<sup>11</sup> et les leviers à actionner pour atténuer ces situations. En effet, outre l'augmentation des écarts entre les plus riches et les plus pauvres, les crises économiques conduisent également à une précarité de plus en plus importante des citoyens. Or, une des conséquences de la précarité peut être la pauvreté, voire l'exclusion.* »

Entre décembre 2013 et mars 2015, quinze réunions de la commission, composée d'une vingtaine de membres, ont permis de mener à son terme cette

réflexion. La commission a enrichi ses travaux grâce à l'apport de nombreux acteurs<sup>12</sup> :

- ▶ Statistiques locales ;
- ▶ Témoignages de personnes en situation fragile – témoignages directs et témoignages rapportés par des associations ;
- ▶ Audition des représentants d'associations, d'organismes sociaux, des collectivités locales, des services de l'État, du monde de l'éducation, des réseaux d'employeurs présents dans le Conseil de développement ;
- ▶ Rencontre-débat avec Richard GAILLARD, Enseignant chercheur en sociologie à l'Université d'Angers et un « grand témoin », Jean ROUSSEAU, Président d'Emmaüs International, co-responsable de la communauté Emmaüs de Saint-Jean-de-Linières.

---

<sup>10</sup> Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) - 2014

<sup>11</sup> Devenu Pôle métropolitain Loire Angers en 2014

<sup>12</sup> Liste en annexe

## INTRODUCTION

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

#### Limites de l'étude

Les informations recueillies sont très nombreuses, variées, pertinentes et le rapport gomme cette diversité. Le Conseil de développement n'a pas fait le choix d'un rapport additionnant les témoignages et les points de vue, mais celui d'un rapport qui présente les points de convergence, de consensus des membres de la commission sur les principaux enjeux identifiés au cours de cette année.

Par ailleurs, les nombreuses statistiques disponibles sur le sujet de la pauvreté et de la précarité ont parfois pu poser problème à la commission, parce qu'elles sont basées sur des indicateurs différents ou ont été établies à des périodes différentes. Les données INSEE les plus récentes datent généralement de deux ou trois ans. L'actualisation qui aurait permis de mesurer la croissance de la pauvreté sur notre territoire ne peut être faite statistiquement, cependant tous les témoignages des représentants des associations et autres instances convergent pour dire que l'augmentation récente et continue est préoccupante.

Compte tenu du temps limité des membres bénévoles du Conseil de développement, la commission a donc fait le choix de traiter uniquement du processus de précarisation et de pauvreté dans son ensemble – prévention de la précarité et de la pauvreté – sans traiter de l'accompagnement et de la réinsertion des plus démunis – réparation des conséquences de la pauvreté et de l'exclusion –. Il n'a pas été possible non plus de traiter le sujet en distinguant les publics ciblés de manière méthodique (ex : migrants, seniors, jeunes...), comme de faire état précisément des disparités entre les quartiers, les couronnes et entre l'urbain et le rural. Cependant, une attention particulière a été portée aux jeunes et aux familles monoparentales.

# 1

## Des réalités statistiques

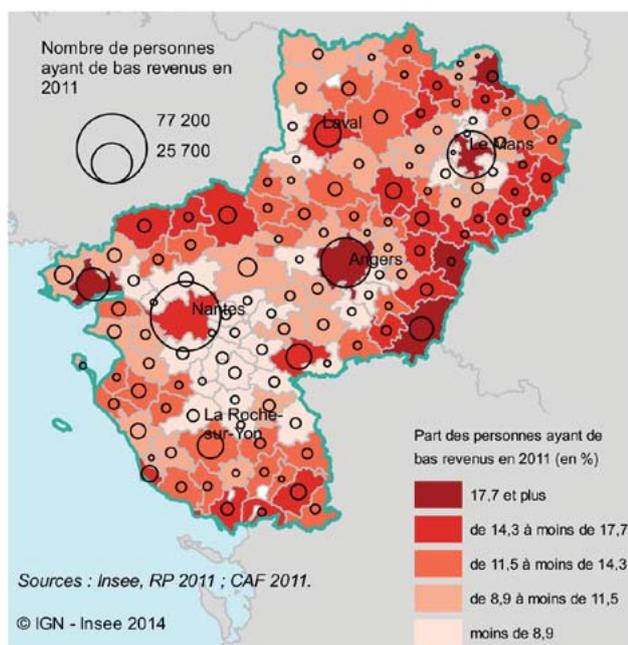
### 1.1

#### La pauvreté<sup>13</sup> monétaire touche 1 ménage sur 7 sur le territoire du Pôle métropolitain

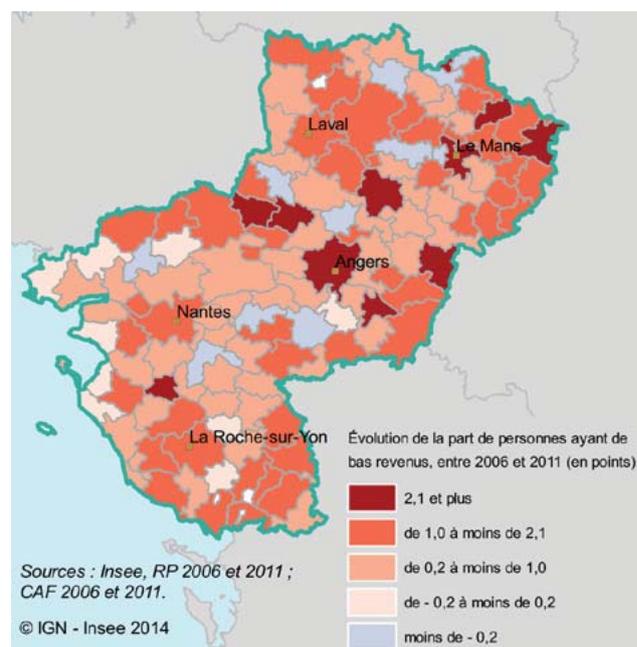
En effet, 14,5 % des ménages du territoire vivent en-dessous du seuil de pauvreté. En Maine-et-Loire, ce taux est de 12,1 %. **Plus de 20 000 ménages vivent sous le seuil de pauvreté sur le territoire** (40 000 ménages pauvres au total sur le département).<sup>14</sup>

La pauvreté se concentre en particulier sur Angers et Trélazé, où 1 ménage sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, soit plus de 15 300 ménages. Le taux de pauvreté sur la ville d'Angers est en effet de 19 %, au même niveau que celui du Mans, mais supérieur à celui de Nantes, St Nazaire, Brest, Rennes ou encore Dijon.

Part des personnes vivant avec un bas revenu en 2011<sup>15</sup>



Evolution de la part des personnes avec des bas revenus depuis 2006



<sup>13</sup> Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian. Il est de 987 € (revenu après impôts et prestations sociales) – Détails : cf. annexe – Insee 2012.

<sup>14</sup> Au 31 décembre 2013, 19 200 allocataires CAF domiciliés sur le territoire d'Angers Loire Métropole vivent sous le seuil de pauvreté ; 460 domiciliés sur le territoire de la CC Vallée Loire-Authion, 341 sur le territoire de la CC du Loir et 436 sur le territoire de la CC Loire Aubance, soit 20 437 pour le Pôle métropolitain Loire Angers, sur les 40 175 allocataires CAF vivant sous le seuil de pauvreté en Maine-et-Loire – Aura.

<sup>15</sup> Source : « Pauvreté dans les Pays de la Loire : la crise accentue les inégalités sociales et territoriales » – Insee Etude – Juin 2014

## PARTIE 1 - CONSTATS SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

**La pauvreté touche fortement les familles monoparentales** : près de 35 % des personnes vivant dans des familles monoparentales sont pauvres, une proportion supérieure au niveau régional (32 %) et national (31 %).<sup>16</sup>

**À Angers, les familles monoparentales sont elles-mêmes très nombreuses : une famille sur cinq est monoparentale**, voire plus d'une famille sur trois dans certains secteurs.<sup>17</sup> La proportion est forte comparée à la moyenne française, qui est plutôt d'une famille sur neuf et comparée à la situation des communautés de communes (environ 6 % des familles sont monoparentales). Le chef de famille de ces familles monoparentales est le plus souvent une femme (16,7 % des familles, contre 2,3 % des familles où le parent est un homme, sur Angers).

**Chez les plus jeunes, la pauvreté augmente fortement** : près de 17 % des jeunes de 17 ans et moins, et près de 14 % des jeunes de 18 à 29 ans vivent en situation de pauvreté (10,5 % des 30-64 ans et 8,1 % des 65 ans et plus).<sup>18</sup>

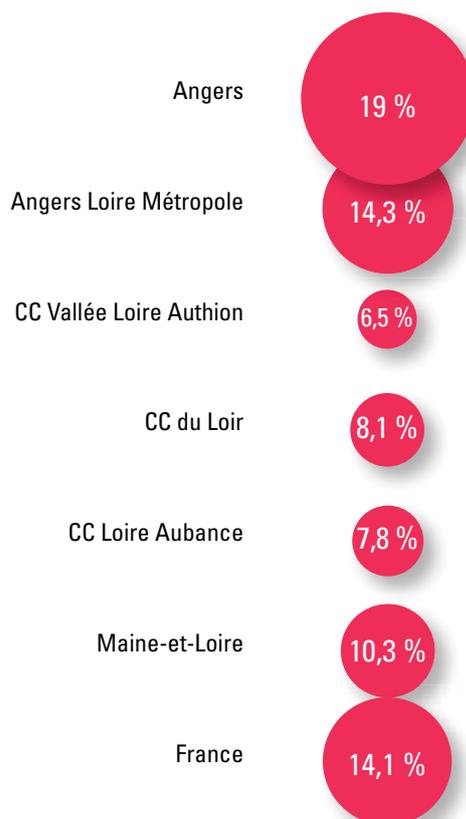
**La précarité monétaire augmente plus à Angers qu'ailleurs dans la région des Pays de la Loire** :

Le revenu fiscal des plus modestes est de 5 800 € sur le territoire angevin, contre 7 400 € sur les autres unités urbaines de plus de 10 000 habitants de la région. Il a diminué de 1,7 % en moyenne chaque année depuis 2008, alors qu'il a reculé de 0,2 % seulement ailleurs.<sup>19</sup>

**La moitié des ménages de l'agglomération vit avec moins de 1 572 € par mois** <sup>20</sup>, contre 1 489 € pour les ménages de la Communauté de communes du Loir, 1 632 € pour ceux de la Communauté de communes Vallée Loire Authion et 1 691 € pour ceux de la Communauté de communes Loire Aubance. Le revenu des ménages composés de 3 enfants et + est plus faible, descendant à 996 € pour la moitié d'entre eux sur Angers, alors que le seuil de pauvreté pour ces familles est de 2 500 € environ (le seuil de pauvreté varie en fonction de l'âge et du nombre des enfants par famille). <sup>21</sup>



### PART DES FAMILLES MONOPARENTALES SUR L'ENSEMBLE DES FAMILLES



16 Source : Insee Flash Pays de la Loire n°2 - juillet 2014.

17 Cf. tableau détaillé en annexe

18 Source : Source : Insee Flash Pays de la Loire - Juillet 2014. - Maine-et-Loire : Evolution du taux de pauvreté des jeunes entre 2008 et 2011 : + 2,3 points pour les 17 ans et moins et + 1,7 points pour les 18 à 29 ans.

19 Revenu fiscal par unité de consommation en 2011 - 1<sup>er</sup> décile de revenus. Source : Insee Flash Pays de la Loire - Juillet 2014

20 Revenus médians par Unité de consommation - 2010 - Cf. annexe

21 Cf. annexe 3

## 1.2

### De la précarité à la pauvreté, faute de recours aux droits et aux services

Il n'existe pas de statistiques sur le Pôle métropolitain Loire Angers à propos des personnes, des familles qui n'accèdent ni aux aides auxquelles elles pourraient prétendre auprès des institutions, ni aux services proposés par ces mêmes institutions ou des associations. Il peut s'agir par exemple de jeunes sortis du système scolaire et sans emploi, qui ne vont pas à la Mission Locale et renoncent à se faire soigner ; de familles dont les parents ont un emploi, mais qui n'arrivent plus à payer leurs factures et ne sollicitent pas le CCAS ou la CAF ; des hommes et des femmes qui divorcent et perdent pied et ne vont pas en parler autour d'eux et être guidés vers une association ; etc.

Le « non-recours »<sup>22</sup> est un problème national. Le non-recours au RSA Activité est le cas le plus fréquemment cité : 70 % des personnes qui pourraient y prétendre n'en font pas la demande. Une illustration peut toutefois être donnée : à Angers, le CCAS aide 10 000 ménages (vivant en-dessous et au-dessus du seuil de pauvreté), alors que 16 000 ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

## 1.3

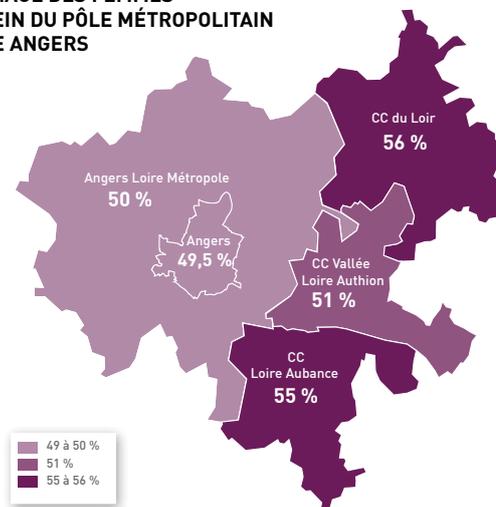
### Les femmes et les personnes peu qualifiées davantage touchées par le chômage<sup>23</sup>

Le nombre de demandeurs d'emplois continue de progresser au sein du Pôle métropolitain Loire Angers. Le taux de chômage est passé de 9,6 % à 10,3 % en un an (contre 9,5 % sur le Maine-et-Loire, 9 % en Pays de la Loire et 10 % en France).<sup>24</sup> Il est important de souligner la diversité des situations sur tous les territoires du Pôle métropolitain, avec des taux de chômage variant d'environ 7 % sur certaines communautés de communes, 14 % sur la communauté d'agglomération, jusqu'à 30 à 40 % dans certains secteurs d'Angers.<sup>25</sup>

56 % des chômeurs sont des chômeuses sur la Communauté de communes du Loir, 51 % sur Vallée Loire Authion, 55 % sur Loire Aubance et 50 % sur Angers Loire Métropole.

78 % des demandeurs d'emploi sans diplôme sur la Communauté de communes du Loir sont des femmes, 61 % sur Vallée Loire Authion et sur Loire Aubance et 54 % sur l'agglomération.

#### CHÔMAGE DES FEMMES AU SEIN DU PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS



64 % des chômeurs vivant sur la Communauté de communes du Loir ont un niveau de qualification inférieur au Bac, 55 % sur Vallée Loire Authion, 49 % sur Loire Aubance et 54 % sur l'agglomération.

<sup>22</sup> «Le non-recours renvoie à toute personne qui - en tout état de cause - ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre.» ODENORE

<sup>23</sup> Caractéristiques des demandeurs d'emploi cat. ABC au 1er janvier 2014 - Cf. tableau détaillé en annexe

<sup>24</sup> Marché du travail - Taux de chômage au 31/12/2014 - Pôle Emploi Pays de la Loire

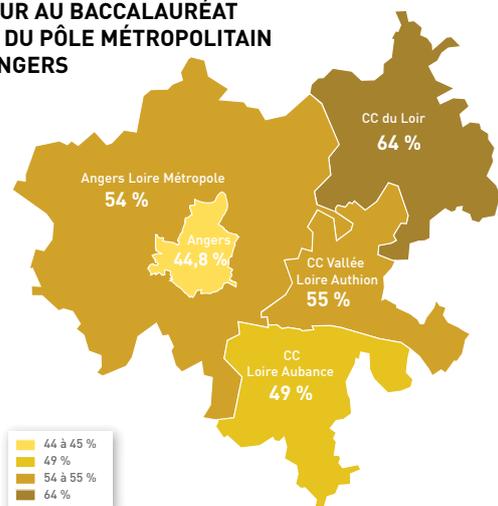
<sup>25</sup> INSEE - RP 2010 et 2011

## PARTIE 1 - CONSTATS SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

20 % des demandeurs d'emploi sont des jeunes de moins de 25 ans sur les Communautés de communes Vallée Loire Authion et du Loir. La majorité de ces jeunes n'a pas le Bac<sup>26</sup>. Rappelons qu'aujourd'hui seuls 30 % des Angevins ont un niveau supérieur au Bac<sup>27</sup> et que 9,2 % des jeunes de 18 à 24 ans sont des « décrocheurs », c'est-à-dire qu'ils ont quitté l'école sans diplôme.<sup>28</sup>

### CHÔMEURS AVEC NIVEAU DE QUALIFICATION INFÉRIEUR AU BACCALAURÉAT AU SEIN DU PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS



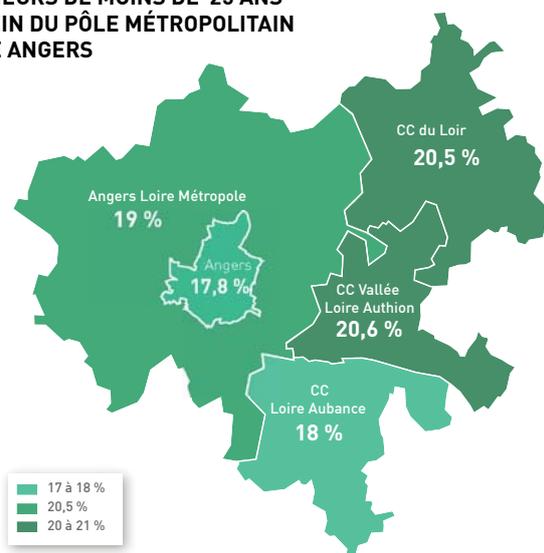
Plus précisément, sur le territoire angevin, 226 jeunes âgés de 16 à 22 ans ont décroché de l'enseignement secondaire (général, technique et professionnel) en 2013, parmi lesquels deux fois plus de garçons que de filles. 25 % des décrochages ont lieu après la 3<sup>ème</sup>, 75 % en cours de formation dans les lycées professionnels, Maisons familiales et CFA, mais aussi en Terminale.<sup>29</sup>

De plus, dans l'enseignement supérieur, 27,2 % des étudiants inscrits en première année de licence se réorientent. 19 % de l'ensemble des inscrits en premier cycle sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme.

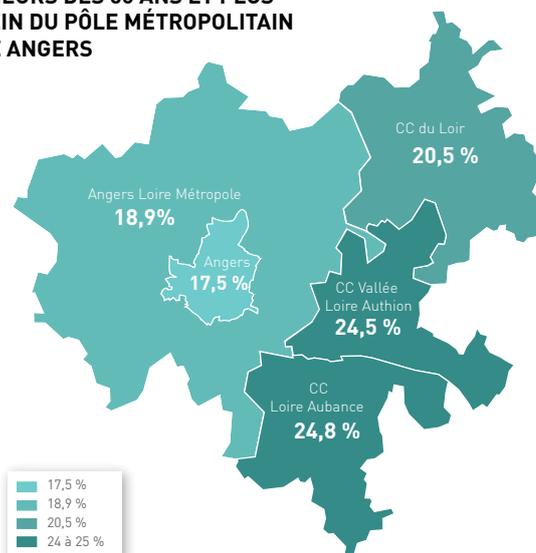
Les demandeurs d'emplois de 50 ans et plus représentent environ 22 % de l'ensemble des demandeurs d'emplois.<sup>30</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, Pôle Emploi a enregistré près de 2 000 nouveaux inscrits (cat. ABC) sur le territoire d'Angers Loire Métropole et au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à nouveau 2 100 nouveaux inscrits.

### CHÔMEURS DE MOINS DE 25 ANS AU SEIN DU PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS



### CHÔMEURS DES 50 ANS ET PLUS AU SEIN DU PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS



26 A Angers, 51 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans n'a pas le Bac, 48 % des jeunes sur la CC Vallée Loire Authion, 45,3 % des jeunes de la CC du Loir, au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

27 54 % de la population de 15 ans et plus sur Angers Loire Métropole à un niveau de qualification inférieur au Bac.

28 Sur le Maine-et-Loire. Source : Insee-Pays de la Loire 2011. Sur la région d'Angers, 226 jeunes ont quitté l'école sans diplôme sur l'année 2012/2013 : 25 % après la 3<sup>ème</sup>, le reste au lycée et CFA, ... - Plate-forme de suivi des décrocheurs - 2014.

29 Source : Plate-forme de suivi des décrocheurs du Maine-et-Loire - Commission « Précarité & pauvreté » du 19 mai 2014.

30 Source : Etude de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Ministère de l'Enseignement Supérieur - 2013

---

## 1.4

### Les emplois à temps partiel progressent, les emplois en CDI stagnent

Environ 20 % des salariés occupent un emploi à temps partiel, dont la majorité sont des femmes. Ils étaient un peu moins nombreux sous ce statut en 2006.

Concernant les salariés en CDI (ou titulaires de la fonction publique), ils représentaient 73,2 % des

salariés de l'agglomération en 2011, contre 74,2 % en 2006, soit 2 268 salariés de moins. Quant aux emplois en CDD, ils représentent 11 % des emplois (10 % en 2006).<sup>31</sup>

## 1.5

### À Angers, près de 38 % des ménages sont logés dans du locatif privé

À Angers, 29 % des ménages sont logés en HLM et 32 % sont propriétaires d'une maison ou d'un appartement. Plus on s'éloigne de la ville centre et plus les proportions de ménages locataires baissent au profit des propriétaires. Ainsi dans l'agglomération, 29 % des ménages sont logés dans le parc locatif privé, 25 % dans le public et 45 % sont propriétaires. Dans les communautés de communes, 75 % des ménages sont propriétaires, 15 % sont locataires dans le privé, et 9,5 % dans le public.<sup>32</sup>

12 000 ménages sont en attente d'un logement social sur le Pôle métropolitain Loire Angers. 45 % d'entre eux sont déjà logés dans le parc social et demandent un autre logement. Parmi les 55 % restant, la moitié a déjà refusé au moins une proposition.

Des poches significatives de vacances dans le parc social s'installent dans certains quartiers (jusqu'à 5 % de logements sociaux vacants dans un quartier d'Angers).<sup>33</sup>

---

31 Source : Insee - Statut et conditions d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2011 et en 2006. En 2011, 74,3 % des salariés de la région des Pays de la Loire étaient en contrats à durée indéterminée ou titulaires de la fonction publique.

32 Résidences principales selon le statut d'occupation en 2011 - aura - Insee - Détails cf. annexe

33 3,1 % de vacance dans le parc locatif social au 1er janvier 2014 - aura- DREAL-USH

# PARTIE 1 - CONSTATS SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

## 2

### Des réalités vécues <sup>34</sup>

#### ▷ Momo (Amadou MOMO), soudanais du Darfour qui a fui la guerre, recueilli par Emmaüs

*Le 11 septembre 2005, mon village « Am Hachapa » a été attaqué par la milice à cheval avec des armes blanches et les militaires du gouvernement. Tu te rends compte, je suis le seul survivant de la famille Momo. Là-bas, j'avais 17 ans et je faisais vivre ma famille. D'abord, j'ai fui vers la Lybie, j'ai trouvé un bateau pour fuir. Après dix jours de bateau à fond de cale sans manger... nous arrivons dans le port de Marseille. Dans la rue, je suis abordé par un Kurde. Il me dit « Il ne faut pas rester ici : trop de police. Il faut aller en Angleterre, c'est mieux. Avec 500 dollars, je peux t'aider. »*

Momo se retrouve finalement à la gare d'Angers, « lâché par son passeur ».  
*Je trouve un kebab du côté de la gare. Le gars me dit : « Appelle le 115 pour dormir et tu pourras demander le droit d'asile ». Les gens du 115 m'emmènent à Emmaüs. Le lundi, Jean Noël [d'Emmaüs] me confirmait que je pouvais rester. Alors là, j'étais content et heureux. 15 jours après mon arrivée, je vais à la Préfecture d'Angers pour constituer le dossier du droit d'asile. J'ai appris à écrire et à lire. J'ai un projet : c'est de retourner au Sud Soudan. Je voudrais créer une communauté Emmaüs là-bas. Tu comprends, Emmaüs, c'est tout pour moi et je voudrais aider les autres comme j'ai été aidé. Et je souris toujours, car la vie est merveilleuse.*

#### ▷ Séverine, « décrocheuse scolaire » célibataire, mère de 2 enfants placés en famille d'accueil, accompagnée par le CIDFF

*J'ai arrêté l'école en 3<sup>e</sup>. J'ai suivi un Cycle d'Insertion Professionnelle par Alternance (CIPPA) avec des stages en fleuristerie. J'ai pensé à un projet dans l'horticulture, mais mon père avait refusé en raison des déplacements et des frais en plus. Puis, plus rien ne s'est passé. Après, il y a eu la naissance de mon premier enfant, puis le second. Le manque de motivation et d'encouragement de la part de mon conjoint ne m'a pas amenée à reprendre une activité professionnelle. Nous avons été expulsés en 2008, puis hébergés en foyer avec les enfants, relogés en 2009, puis à nouveau expulsés en 2012. Nous avons été hébergés chez des amis, les enfants ont été placés en famille d'accueil, puis mon compagnon et moi avons alors vécu dans un squat pendant 4 mois, jusqu'à sa mise en détention en mai 2013.*

*Depuis, je suis hébergée par l'Abri de la Providence, orientée par le SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Spécifique) vers le CIDFF. Le travail d'élaboration de projet a mis en lumière une activité à laquelle je m'intéresse depuis l'âge de 4 ans, la mécanique. Je me positionne sur AMS (Angers Mob Service) comme réparatrice de cycles. Ma candidature est retenue et j'ai signé mon contrat de travail pour un emploi CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) depuis le 16 janvier 2014 pour 6 mois renouvelables. J'ai déposé des demandes de logement depuis fin 2013, je suis en attente d'une attribution pour accueillir les enfants en visite, puis les récupérer.*

34 Cf. annexe 2

---

▷ **Marie-Thérèse, « décrocheuse sociale », suite à une dépression et une addiction, accompagnée par l'Abri de la Providence**

*J'avais une situation, mariée, un poste à responsabilité. Des choses se sont produites dans ma vie, ça n'allait plus trop, j'ai été submergée par le travail et ma famille. Et tout a explosé. Je me réfugiais au Centre CESAME. J'ai rencontré Monsieur Paul. Mon mari l'a su et j'ai dû partir de la maison, mais j'avais toujours mon travail. Je me suis retrouvée sur Angers dans la famille de Monsieur Paul pendant un certain temps. Puis, le membre de la famille de Monsieur Paul ne pouvait plus nous accueillir. On a fait un mois d'hôtel, mais malgré mon travail, financièrement ce n'était pas possible. Puis, je n'arrivais plus à me lever, on s'est retrouvés à la rue. On s'est isolés, on était bien, j'avais besoin de prendre du recul. On venait se laver au PASS, on avait des contacts avec des assistants sociaux. Ça s'est bien passé à la rue, puis on a rencontré l'Abri de la Providence, le Samu Social.*

*On a connu des gros problèmes d'alcool, on a fait une postcure ensemble de 3 mois, on était déjà dans l'appartement de l'Abri de la Providence, qui nous a prolongé notre séjour dans l'appartement. Ça a fonctionné pendant un temps, puis on est retombés, on a été aidés par Didier et Sophie de l'Abri, qui nous ont dit que si on ne faisait rien, nous risquions de perdre l'appartement. Depuis, je suis à zéro degré d'alcool. L'Abri de la Providence m'a énormément suivie et je veux m'en sortir. Je suis suivie par Angers Loire Métropole, par le PLIE, par Tremplin où j'ai un contrat qui va se prolonger. J'espère repasser mon permis que j'avais perdu, puis passer le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) pour retrouver un travail comme j'aimais, puis un logement avec mon ami.*



▷ **Un couple recomposé et surendetté, l'un est salarié dans l'horticulture et l'autre est handicapée, habitant une petite commune, accompagné par la CLCV**

*L'homme perçoit un salaire de 1 200 € par mois. Sans voiture et avec un trajet de 20 km à faire pour aller travailler, ils sont obligés de louer une voiture. La femme, handicapée, perçoit une pension. Elle touche une pension alimentaire, pour son enfant de 15 ans. Le couple a eu deux autres enfants. Leurs revenus se répartissent ainsi : salaire 1 200 € + pension handicap 350 € + allocations familiales pour 3 enfants + pension alimentaire de 180 €.*

*Ils vivent dans un pavillon HLM dont le coût du chauffage au gaz propane, alimenté par une citerne centrale, est horriblement élevé. Pour se chauffer correctement et avoir de l'eau chaude, il faut donc compter de 200 à 250 € par mois de gaz ! Si la facture n'est pas payée un mois, le mois d'après le gaz est coupé... En l'absence de gaz, l'eau est chauffée dans un faitout sur un réchaud électrique. Un jour, la petite fille a heurté le faitout d'eau très chaude avant qu'il ne soit vidé dans la baignoire. Elle s'est retrouvée gravement brûlée et a dû être transportée au CHU de Nantes. Après les premiers soins, la petite fille ne peut plus être soignée correctement, car les parents n'ont pas les moyens de la transporter régulièrement au CHU de Nantes et de lui acheter les crèmes de soins non remboursées.*

*La CLCV a fait déposer un nouveau dossier de surendettement et est intervenue pour éviter les coupures d'eau. Par contre, Antargaz ne souhaite nullement évoquer un plan d'apurement pour les factures de gaz et souhaite simplement être payé. S'ajoutent à cela, la taxe sur les ordures ménagères et quelques crédits.*



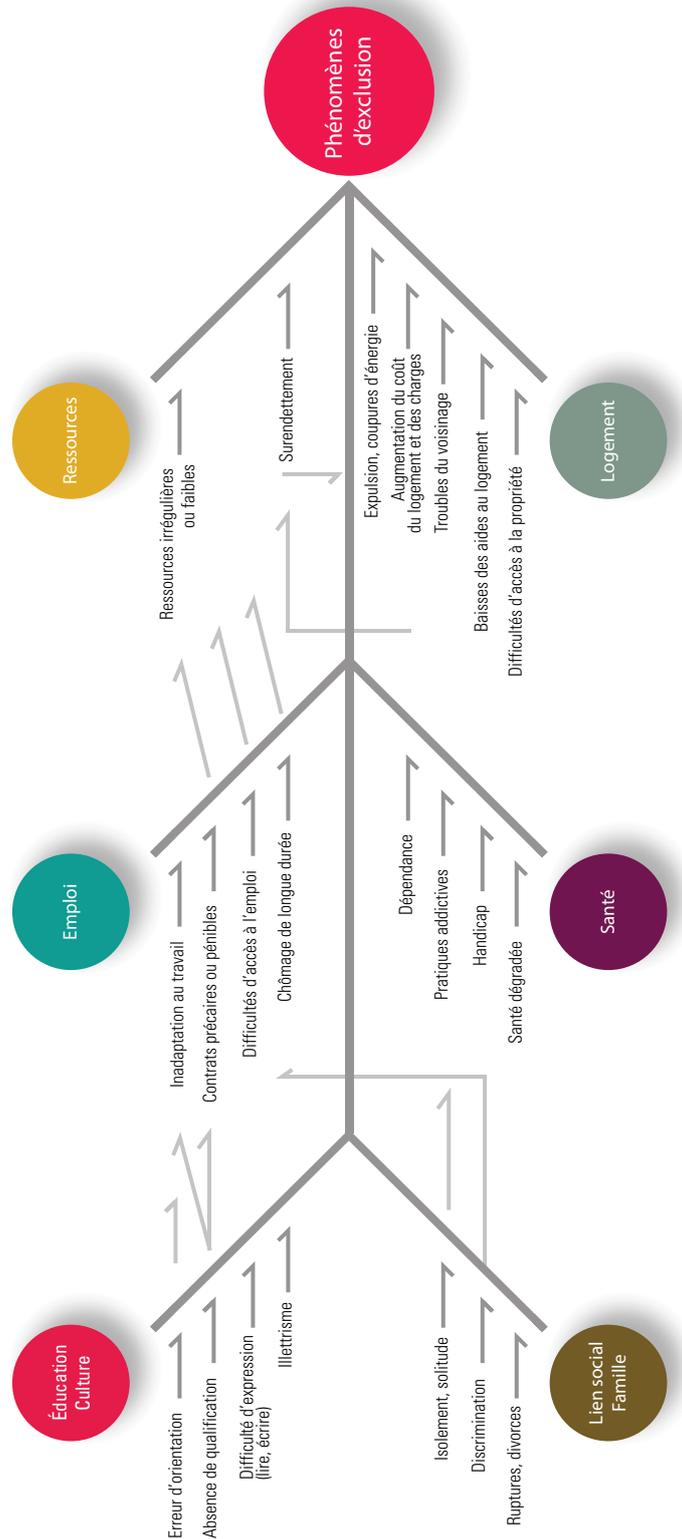
# PARTIE 1 - CONSTATS SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

## 3

### L'entrée dans la spirale de la précarité, pauvreté et de l'exclusion

▲ Schéma : l'entrée dans la spirale de la précarité, pauvreté et de l'exclusion  
(source : d'après CCAS d'Angers)



# 4

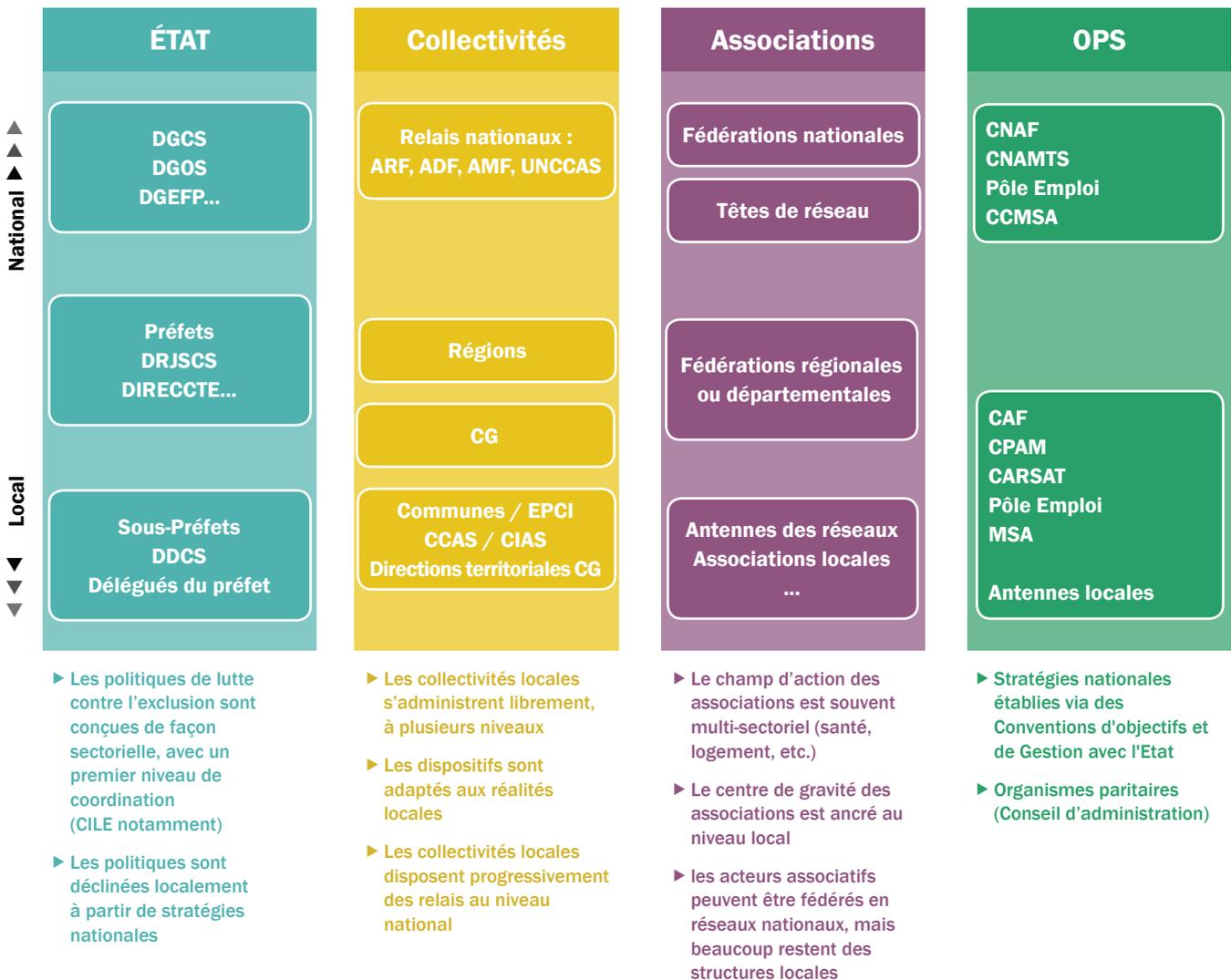
## Les acteurs locaux œuvrant pour éviter la chute ou pour l'amortir

Au-delà du strict champ des acteurs de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, eux-mêmes nombreux et de natures diverses (schéma 1), les acteurs œuvrant pour éviter la chute ou pour l'amortir, sont particulièrement nombreux (schéma 2).

Les missions de chacun de ces acteurs ne sont pas toujours clairement identifiables, d'autant qu'elles évoluent au gré des nouvelles conventions d'objectifs, nouvelles politiques départementales, communales, nouveaux projets associatifs...

### ► Schéma 1 : 4 types d'acteurs aux modes d'organisation différents

(source : d'après Rapport d'évaluation de la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion - Décembre 2013 - Secrétariat Général de la Modernisation de l'action publique)

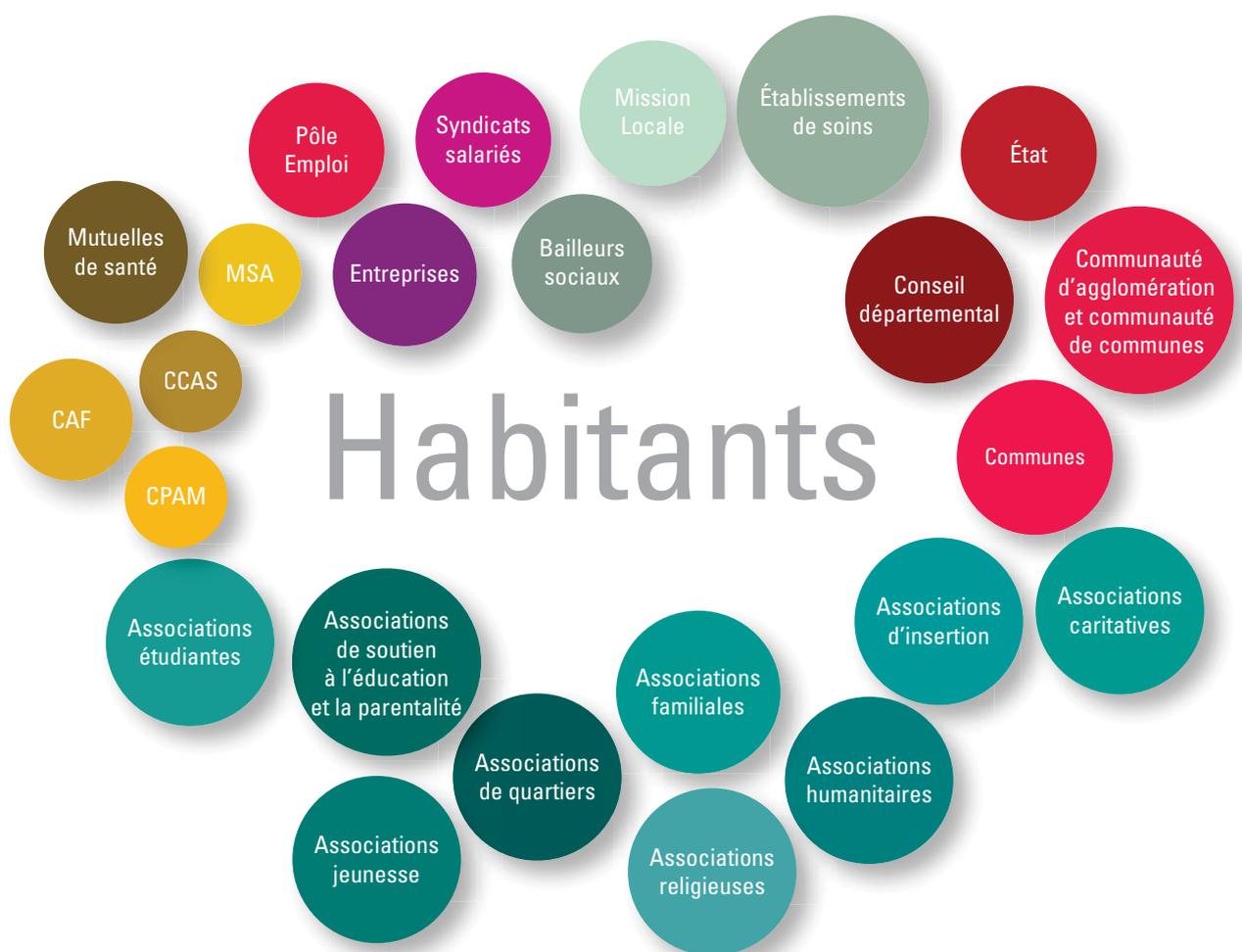


## PARTIE 1 - CONSTATS SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

### ► Schéma 2

De nombreux acteurs gravitent autour de l'habitant/résident. Tous peuvent être amenés à intervenir pour éviter l'entrée dans la spirale de la précarité, en amont de toute dégradation d'une situation, mais aussi pour aider à sortir de cette spirale, lorsqu'il n'a pas été possible d'éviter d'y entrer.



---

# 5

## Enjeux

La précarisation s'installe dans de nombreux foyers angevins par le biais de situations familiales complexes, de revenus insuffisants ou de budgets mal gérés (surendettement), de problèmes de santé, dont parfois de conduites addictives (alcool, drogues) qui engendrent un climat de violence. La précarisation s'installe aussi parfois en raison d'un quotidien difficile à vivre dans un logement inadapté et parfois même, par l'absence de logement autonome. La difficulté à accéder au marché de l'emploi (trouver un 1<sup>er</sup> emploi ou à en retrouver un après une rupture) génère également des situations précaires, chez les jeunes comme dans les familles. Or, c'est l'accumulation de difficultés qui conduit souvent des jeunes isolés, des parents isolés, des familles ou certains membres de la famille à la pauvreté, voire l'exclusion.

De nombreux dispositifs existent et tous les acteurs sont présents sur le territoire angevin, pour éviter que ces situations de précarité ne dégénèrent en pauvreté. Mais, la portée de leur action semble insuffisante face à la puissance du courant sociétal créateur de précarité et d'exclusion. Face à cela, quelques mutualisations et autres mises en réseau ne suffiront pas pour endiguer ce mouvement de précarisation et de paupérisation que subissent, à des degrés divers, tous les territoires français, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Il y a bien sûr lieu de s'intéresser aux causes profondes de la précarité et de la pauvreté, analysées par de nombreux spécialistes qui concluent tous

à l'impérieuse nécessité de repenser un système économique dont les politiques sociales ne sont plus en capacité de réparer les effets dévastateurs sur une part grandissante de foyers, ici et ailleurs. Pour autant, le Conseil de développement tente ici d'apporter un regard sur les moyens et les volontés à l'œuvre ici et quelques-unes des marges de progrès possibles, à moyens financiers constants, dans le système économique et de protection sociale actuel, pour :

- ▶ mieux prévenir les risques de tomber dans la précarisation, puis la pauvreté, voire l'exclusion.
- ▶ améliorer l'efficacité de l'accompagnement des différents publics avec l'objectif d'un « accompagnement global ».

# PARTIE 2

## PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

---

Le Conseil de développement formule quelques pistes de réflexion pour renforcer l'efficacité des moyens mis en œuvre par les acteurs publics et privés, dans 4 domaines :

- ▶ l'amélioration des conditions d'accès aux droits et services proposés aux habitants afin de les préserver des risques de précarisation, voire de paupérisation, pour eux-mêmes et pour leurs familles (1) ;
- ▶ l'accès à un logement et le maintien dans un logement digne pour soi et sa famille (2) ;
- ▶ l'éducation et la vie sociale dans les quartiers urbains et zones rurales (3) ;
- ▶ l'accès, le maintien, le retour aux offres d'emplois publics et privés du territoire, pendant toute la vie active (4).

Les réponses se situent à de nombreux niveaux. Une nécessité impérieuse s'impose : celle d'agir sur tous les niveaux à la fois, de façon concomitante et concertée. Des expérimentations locales, après évaluations, doivent servir d'exemples et devenir pérennes. Les collectivités territoriales (région, département et communes), les services sociaux des CAF, des CCAS, des mutuelles, des caisses de prévoyance, les personnels médico-sociaux, les instances les plus diverses font un travail de terrain considérable, malgré des moyens de plus en plus contraints. Les associations caritatives et humanitaires, sportives et culturelles, de loisirs, d'entraide sociale sont particulièrement nombreuses et actives sur le territoire angevin. Le travail de ces associations repose sur des professionnels et aussi de très nombreux bénévoles. Leur action doit être valorisée, encouragée, soutenue, pérennisée, aidée. C'est le sens des propositions ci-dessous qui s'appuient quasi exclusivement sur des initiatives d'ici ou d'ailleurs, sans prétendre à l'exhaustivité.

Les leviers d'action proposés ci-après ne pourront être efficaces que s'ils sont actionnés, d'une part en mobilisant et en responsabilisant les habitants, usagers, citoyens eux-mêmes et d'autre part, de manière concertée et cohérente par l'ensemble des acteurs publics et privés en capacité d'agir sur le territoire. Le territoire angevin dispose d'une force reconnue, la capacité à travailler ensemble. Le Conseil de développement estime donc indispensable de mieux l'exploiter, pour renforcer les coopérations entre acteurs permettant de mieux « prévenir » la précarité, la pauvreté et l'exclusion et mieux « guérir » les personnes qui en sont victimes (5).

---

# 1

## Permettre l'accès aux droits et aux services

### 1.1

#### Rappel de la situation

Les institutions comme les associations œuvrant auprès des personnes en situation fragile à un moment de leur vie constatent que nombre d'Angevins, qu'ils habitent une petite commune rurale du Pôle métropolitain ou un quartier de la ville centre, n'ont pas accès à tous les services qui leur sont destinés et ne sont pas non plus bénéficiaires des aides auxquelles ils pourraient prétendre. Or, l'accès à ces droits et services proposés par les institutions constitue le 1<sup>er</sup> rempart contre la précarité et la pauvreté :

- ▶ Accès aux prestations sanitaires, sociales et familiales des CAF, CCAS, Mutuelles, etc. (ex : APL, CMU, Chèques vacances CAF)
- ▶ Accès à un logement social
- ▶ Accès à un compte bancaire
- ▶ Accès aux services et aux prestations d'aide à l'insertion professionnelle ou la réinsertion (ex : Mission Locale, RSA)

Ce « non recours »<sup>35</sup>, comme le désignent les professionnels, n'est pas un problème propre au territoire angevin.

Le non recours est très souvent dû à la non connaissance par les habitants des services auxquels ils pourraient prétendre. Cette non connaissance est elle-même la conséquence d'un manque d'information sur l'existence de ces services et/ou sur leur mode d'accès.

*Alors que les moyens d'information n'ont jamais été aussi importants, des familles galèrent pour trouver la bonne porte.*

*On laisse les gens dans le désarroi parce qu'on n'est pas allé au-devant d'eux.*

*Avoir une langue et une culture différente est une vraie difficulté.*

Les professionnels citent également le cas de personnes qui, volontairement, n'ont pas recours aux **services ou aides** auxquels ils savent avoir droit. Ce choix de ne pas entreprendre les démarches peut correspondre à un refus du système, du principe même du service ou de l'aide proposée.

D'autres personnes peuvent ne pas en voir l'intérêt ou, par estime de soi, refusent ou n'osent demander le service ou l'aide, en affirmant par exemple pouvoir se débrouiller autrement.

---

35 «Le non-recours renvoie à toute personne qui - en tout état de cause - ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre.» - Observatoire DEs NON-REcours aux droits et services (ONDENORE)

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

Dans d'autres cas encore, ce sont les nombreuses contraintes auxquelles sont confrontées les personnes au cours de leurs procédures de demande qui les conduisent à abandonner le recours aux aides et services. **Découragement face à la complexité des dossiers à remplir** (formulations administratives incompréhensibles), à renouveler ;

difficulté à exprimer ses besoins ; difficulté à se déplacer jusqu'au guichet ; crainte de stigmatisation ; renoncement à la possibilité d'avoir des droits ; crainte d'effets induits... sont autant de raisons qui contraignent des personnes à renoncer à un service ou une aide.

▷ Un travailleur social d'un CCAS

*Des familles ne veulent pas reconnaître la misère dans laquelle elles sont et se refusent à nous demander de l'aide [...] tandis que pour d'autres, tout leur est dû.*

▷ Un travailleur social d'un CCAS

*Lorsqu'il faut passer d'un professionnel à un autre, c'est usant et ça conduit au découragement et à l'abandon.*

▷ Une travailleuse sociale

*J'ai été moi-même face à cette complexité dans la formulation de documents administratifs que j'ai dû faire pour ma mère. Je n'en revenais pas... Je ne comprenais rien, moi qui suis pourtant habituée à cela !*

Enfin, certains cas de non recours sont la conséquence de **demandes d'aide ou de services initiées mais non abouties**.<sup>36</sup> Plusieurs situations peuvent expliquer ce non recours :

abandon volontaire de la demande, refus par les demandeurs de la proposition qui leur est faite, non respect des procédures de demande, mais aussi dysfonctionnement du service prestataire.

### 1.2

#### Propositions

L'action qui serait sans doute la plus efficace à conduire pour que les personnes en situation difficile puissent bénéficier des droits et services que l'Etat, les institutions et collectivités publiques leur offrent est aussi certainement complexe à mettre en œuvre et dépasse les compétences des acteurs locaux : **la création d'un dispositif de partage en temps réel des informations sur les droits et services proposés** par ces diverses instances publiques, voire privées

(associations) **et son accès aux professionnels de l'action sociale** en particulier. En attendant une expérimentation à l'échelle locale (voir 5), le Conseil de développement propose de concentrer les efforts sur l'accessibilité des lieux d'information sur les droits et services d'une part et sur l'accessibilité du langage utilisé pour présenter et proposer les droits et les services.

#### ① Mettre en place des guichets uniques de renseignements publics

Le Conseil de développement estime qu'il y a lieu de proposer sur le territoire des lieux d'accueil et d'information généralistes, bien identifiés et

facilement accessibles en transport en commun et/ou transport solidaire sur chacune des communautés de communes et au sein de l'agglomération.<sup>37</sup>

<sup>36</sup> Le CCAS d'Angers et la Ville d'Angers ont conduit une étude en 2012/2013 sur le non-recours aux aides du CCAS, avec l'appui d'une doctorante afin de mieux identifier les raisons qui conduisent des jeunes, des familles, des personnes isolées à ne pas demander d'aide.

<sup>37</sup> Voir également ce type de besoin identifié par la commission dans une contribution de 2012 sur le vieillissement de la population et son implication sur l'accès aux droits des personnes âgées.

---

### ► Pourquoi ces espaces mutualisés?

#### Une question d'échelle :

- Les 66 communes et les divers quartiers du territoire n'ont pas tous les moyens de mettre un agent formé et informé en temps réel à disposition des habitants ;
- Plus la commune est petite, moins on a envie « d'aller se plaindre sur son sort » au secrétariat de la Mairie.

#### Une question d'image et de visibilité :

- Les missions, les aides et services que peuvent apporter les CCAS, Maisons de Solidarités (MDS), CAF... et autres institutions ne sont bien identifiées que par une minorité d'habitants et d'acteurs œuvrant auprès des familles (acteurs éducatifs, médecins, ...). Pour les autres, ces structures sont trop stigmatisantes (« je ne suis pas si pauvre, ce n'est pas pour moi ») et parfois trop éloignées pour des personnes peu mobiles.

### ► Quel type d'accueil et d'informations ?

Il s'agit de proposer dans ces lieux un accueil, une information et un appui administratif individuel pour solliciter des services et des aides, un accueil ouvert à tout résidant du Pôle métropolitain, quel que soit son âge ou sa situation familiale. Selon les cas, soit ce premier accueil permet de satisfaire les demandes de l'usager, soit il permet de déclencher un accueil et un accompagnement par une ou plusieurs des institutions compétentes (CCAS, MDS, CAF, ...).<sup>38</sup>

Cet accueil doit être proposé par une personne formée à l'accueil de publics variés et bien informée pour :

- Donner les premières informations sur un maximum de droits et de services auxquels la personne peut prétendre selon son profil ;

- Distribuer dans certains cas directement des dossiers à compléter ;
- Fixer des rendez-vous avec les institutions, hébergées ou non dans le même lieu (ex : CCAS, MDS, CAF, CPAM, ...) : rdv physiques ou rdv par visio-entretiens.<sup>39</sup>
- Donner des informations complémentaires sur les appuis, accompagnements, aides proposés par des associations.
- Proposer si besoin un rdv avec un bénévole ou un professionnel d'une association partenaire pour aider à la formalisation des besoins et des demandes (dossiers numériques ou papier à compléter).

Le lieu serait équipé de plusieurs postes informatiques avec accès Internet. Un des postes pourrait être réservé aux visio-entretiens et équipé de scanner et imprimante (pour faciliter l'envoi postal ou mail de pièces justificatives des dossiers de demande d'aide).

### ► Où situer ces lieux ?

Ces lieux seraient à développer, en partenariat avec les institutions, communes et associations volontaires, au sein d'équipements existants - dans une Maison de santé<sup>40</sup>, une Maison des services, une maison de quartier - mais impliqueraient la création d'un espace dédié. Sur les communautés de communes comme sur l'agglomération, ils pourraient être créés sur les polarités et dans les quartiers d'Angers et des grandes villes, sur une ou plusieurs centralités.

---

38 A noter : ce type de lieux existe ailleurs en France voire dans le département, labellisés par l'Etat Relais de Services Publics et désormais Maisons de services au public (MSAP) et souvent créés avec le soutien de l'Europe - Exemple à Durtal : <http://www.cc-lesportesdelanjou.fr/une-reponse-pour-chacun.html>. Au 31 décembre 2014, 363 MSAP fonctionnent et sont réparties dans 67 départements métropolitains.

L'objectif fixé par le Premier Ministre est d'atteindre 1 000 maisons d'ici 2017.

39 La Ville d'Angers expérimente un dispositif de visio-entretien pour éviter aux usagers de se déplacer sur plusieurs guichets de la ville et pour éviter à ses agents d'avoir à tenir des permanences en plusieurs lieux. De nombreuses communautés de communes en France ont développé cet outil depuis 5 ou 6 ans. Pôle Emploi l'utilise par exemple dans la Manche depuis 2012 <http://www.ouest-france.fr/le-visio-relais-au-pole-emploi-davranches-1252047> - <http://www.st-hilaire.fr/FCKeditor/UserFiles/File/MSP%2002-2014.pdf> <http://www.manchenumerique.fr/Un-citoyen/Services-aux-publics/Visio-relais-de-service-public-si-proches-de-vous>

40 Cf. contribution du Conseil de développement « Promouvoir la santé dans les territoires ruraux du Pays Loire Angers » - 2013

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

#### ② Développer les initiatives de soutien à la compréhension et à la rédaction des dossiers administratifs

Au cours des dernières années, les institutions ont renforcé leur présence sur Internet ou par téléphone (Centres d'appels), au détriment des lieux d'accueil physique du public.

Mais d'un côté, les usagers peinent à obtenir auprès des agents des CCAS, Missions Locales, Mairies, Maisons de Solidarités, les explications et éclaircissements qui faciliteraient la compréhension des courriers ou autres documents reçus de leur institution ou d'un organisme partenaire. De même, ils peinent à obtenir une aide à la rédaction des dossiers de demandes d'aide et de service.

Et de l'autre côté, parce que ce n'est pas leur mission ou parce qu'ils n'en ont pas le temps, la plupart des agents accueillant du public dans les CCAS, Missions Locales, Mairies, Maisons de Solidarités n'ont ni l'opportunité d'apporter des explications aux usagers

sur le contenu des courriers ou autres documents adressés par leur institution ou un organisme partenaire, ni l'opportunité de les accompagner dans la rédaction des formulaires demandés. Ainsi, faute de soutien, nombre de personnes renoncent à leurs droits ou à des services qui leur sont proposés.

Il serait donc opportun de **renforcer et trouver de nouveaux relais entre les usagers/usagers potentiels et les agents des structures** (ex : écrivains publics, interprètes, bénévoles sociaux, « médiateurs numérique », venant faire des permanences sur les lieux publics)<sup>41</sup>. Ces relais s'imposent d'autant plus que l'accès aux droits et aux services se fait de plus en plus souvent par des procédures numériques. Ces soutiens doivent être proposés en veillant au juste équilibre entre les rôles des bénévoles et ceux des travailleurs sociaux.

#### ③ Simplifier l'information sur les droits et les services

Le Conseil de développement propose d'une part, de multiplier les initiatives de simplification et de réécriture des informations diffusées par les institutions et des renseignements demandés par ces mêmes institutions auprès de leurs usagers et usagers potentiels. D'autre part, parce que la simplification du langage ne suffit pas parfois, il serait utile de développer la présence de personnes, pour assurer un relais entre les institutions et les habitants.

##### ► Recenser et valoriser les initiatives locales de réécriture des documents administratifs

La plupart des institutions publiques compétentes pour donner l'accès aux droits et aux services ont constaté que le langage qu'elles utilisent dans leurs courriers, documents d'informations, formulaires... est parfois abscons, y compris pour une personne ayant une parfaite maîtrise de la langue française. Au-delà de l'Etat et son action de modernisation de l'action publique<sup>42</sup>, certaines institutions locales ont engagé des démarches dans ce sens, impliquant

directement des usagers volontaires pour réécrire certains documents. C'est le cas par exemple du service de l'action sociale territoriale du Conseil départemental du Maine-et-Loire ou encore du CCAS d'Angers.

Afin de démultiplier les bonnes pratiques locales, il serait donc nécessaire de promouvoir les initiatives positives entreprises en ce sens. La mutualisation des bonnes pratiques (méthodes utilisées, exemples de documents administratifs réécrits et simplifiés...) permettrait ainsi aux services de réaliser, avec un gain de temps et de moyens, une révision de leur langage administratif, avec l'appui d'usagers.

---

41 Cf. résultat d'un groupe de travail d'usagers du CCAS de la ville d'Angers en 2012/2013

42 <http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/lexique.pdf>

## 2

### Réduire le coût du logement

#### 2.1

##### Rappel de la situation

C'est souvent parce qu'elle dispose d'un logement qu'une personne peut se sentir et être reconnue comme un membre à part entière de la société : elle peut fournir une adresse à un employeur, accéder à un emploi, être en bonne santé... Dans le parcours des sans-logis, l'accès à une chambre meublée et chauffée, puis à un logement sont les premières étapes essentielles de leur reconstruction.

De nombreux ménages vivent dans des logements mal adaptés à leurs besoins et à leurs revenus. En cas de changement de situation familiale, de perte d'emplois, de problèmes de santé, ils peuvent générer des risques de précarisation : jeunes actifs ne parvenant pas à payer le loyer d'un logement autonome ; familles en situation de défaut de paiement de leurs loyers ou de leurs annuités d'emprunt ; familles ne chauffant pas

leur logement ; seniors propriétaires de logements mal isolés, insalubres ; logements trop petits pour accueillir tous les membres de la famille dans des conditions dignes ; etc. Le plus souvent, les risques de précarisation s'expliquent par :

- ▶ des logements parfois trop grands, donc trop chers par rapport à la taille des ménages qui diminue (seniors)<sup>43</sup> ;
- ▶ des logements dans des quartiers discriminants, tant pour les demandeurs d'emplois que pour les enfants scolarisés ;
- ▶ des logements neufs ou rénovés trop chers ;
- ▶ des charges d'électricité, de chauffage, d'eau trop importantes, en raison de choix énergétiques non judicieux, de défaut d'isolation thermique, de comportements « énergivores ».

##### ▷ Un bailleur social

*De nombreuses familles refusent les logements qu'on leur propose parce qu'elles ne veulent pas vivre dans le quartier et en particulier, scolariser leurs enfants dans une école accueillant tant d'élèves en difficulté qu'elle ne peut garantir la réussite de tous.*

##### ▷ Un directeur dans une collectivité locale

*Vous n'avez pas de revenu, vous allez habiter un logement peu cher, dans un quartier difficile, il y a du bruit, il y a du stress, c'est mal isolé, mais on ne sait pas faire autrement.*

##### ▷ Une habitante

*Je ne vais pas demander les aides pour isoler mon logement. Une fois mon dossier accepté, on m'a dit que je pouvais commencer les travaux et si j'avais de la chance, c'est-à-dire si tous les crédits ne sont pas attribués à des gens plus modestes que moi, on pourra m'en rembourser une partie. Je ne peux pas prendre le risque de financer seule ces travaux d'isolation qui seraient pourtant nécessaires !*

##### ▷ Une bénévole associative

*Je pense à cette famille qui vit avec un salaire de 1 200 € par mois, 350 € d'allocation adulte handicapé et les allocations familiales pour 3 enfants, qui est tombée dans le surendettement juste en raison des 200 à 300 € à payer chaque mois pour se chauffer au gaz dans son logement social alimenté par une citerne.*

43 Voir aussi la contribution du Conseil de développement « Riches de nos anciens, attentifs à leurs besoins » - 2012

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

#### 2.2

##### Propositions

L'ampleur de la tâche qui revient à l'Etat et aux collectivités locales pour permettre à chacun de bénéficier du droit de vivre dans un logement autonome et décent est considérable. Des millions d'euros sont investis chaque année pour réhabiliter et construire des logements répondant aux besoins de la population. Cet investissement doit être poursuivi, en particulier pour les logements sociaux situés dans les zones de rénovation urbaine comme hors de ces zones. Le Conseil de développement tient à souligner l'importance de conduire ces programmes pour permettre aux ménages de quitter les « îlots de pauvreté » où ils sont contraints de se loger... autrement dit, dans un souci de rétablir une mixité sociale là où elle a disparu <sup>44</sup>. Les programmes de rénovation ou de construction menés au sein de l'agglomération et des communautés de communes doivent par ailleurs réserver des logements temporaires / logements d'urgence, via la contractualisation avec des Centres d'Hébergements et de Réinsertion sociale / Centres d'Hébergements d'Urgence.

L'essentiel des marges de manœuvre se situent au niveau de l'Etat, qui a décidé cette année d'un plan de relance en faveur du logement et adopté un projet de loi de finances 2015 prévoyant les moyens de mise en œuvre de ces mesures. Pour autant, les collectivités locales sont également compétentes : le Conseil Départemental, Angers Loire Métropole, les communautés de communes et les communes développent des politiques de l'habitat. Pour freiner la précarisation des jeunes, des familles, des seniors, celles-ci devront aussi investir prioritairement pour réduire les coûts des logements.

**Le Conseil de développement estime essentiel d'œuvrer à la réduction des coûts des logements (loyers, annuités d'emprunt, charges de chauffage et d'électricité) plutôt que de multiplier les allocations, compensations,** destinées aux ménages qui ne parviennent pas à payer leurs factures à leurs bailleurs et à leurs fournisseurs d'énergie notamment.

#### ① Renforcer les moyens publics pour réduire les coûts des terrains constructibles

Pour parvenir à freiner la précarité et la pauvreté sur le territoire angevin, il est incontournable de déployer davantage de moyens pour l'acquisition/ réinvestissement de terrains et bâtiments publics et privés pouvant être dédiés à la construction/ transformation en logements locatifs privés, sociaux et en accession.

Plusieurs types d'actions peuvent être menés de front :

- ▶ **Multiplier les réserves foncières, reconquérir les friches,** transformer des bureaux en logements...<sup>45</sup>
- ▶ **Sensibiliser et responsabiliser tous les habitants sur l'enjeu,** les associer aux projets afin qu'ils les acceptent et contribuent à la réussite de cette politique (anticiper les risques de recours d'associations de riverains... comportements NIMBY <sup>46</sup>).

#### ② Mettre en place un plan de réduction des charges énergétiques dans les logements en 2 volets

Pour que les aides sociales, attribuées par les collectivités locales notamment, ne soient plus consacrées au règlement des charges de logement, il apparaît urgent de mettre en place un plan à

destination prioritaire des familles les plus précaires, notamment celles sollicitant des aides pour le paiement de leurs factures d'électricité ou de gaz.

44 Voir les contributions du Conseil de développement sur le logement, dans le cadre des rapports sur le SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers et du PLUi d'Angers Loire Métropole

45 <http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/lexique.pdf>

46 Voir aussi la contribution du Conseil de développement « Riches de nos anciens, attentifs à leurs besoins » - 2012

---

**1<sup>er</sup> volet : renforcer les moyens d'information et de sensibilisation pour économiser de l'argent sur les factures énergétiques**

► **Informier / sensibiliser à des comportements économes**

Démultiplier les initiatives existantes dans certains quartiers pour en faire bénéficier un plus grand nombre de familles en zone urbaine comme en zone rurale – ex : éco-médiateurs<sup>47</sup>, ateliers pratiques destinés aux enfants pendant les Temps d'Activités Périscolaires ; challenges entre voisins d'un même immeuble avec prix décerné au plus économe, appartements / maisons témoins...

► **Informier / sensibiliser les ménages susceptibles de s'éloigner du secteur urbain afin d'acquérir une maison individuelle en milieu rural, sur les coûts induits par les frais de déplacements domicile/travail.**

► **Informier / sensibiliser aux modes d'habitat permettant de partager à plusieurs familles les coûts/charges (habitat coopératif)**

**Informier sur les choix énergétiques, sur le coût des offres proposées par les fournisseurs d'énergie, les risques** encourus pour retard de paiement et sur les alternatives collectives ou individuelles existantes.

Afin de parvenir à une sensibilisation efficace, il apparaît nécessaire de **poursuivre l'équipement des logements en compteurs individuels pour le suivi des consommations.**

**2<sup>e</sup> volet : renforcer les moyens d'accompagnement et de financement de la rénovation thermique des logements des familles les plus modestes**

► **Accompagner les propriétaires précaires et pauvres dans leurs démarches de rénovation thermique de leur logement**

Le nombre de bénéficiaires<sup>48</sup> du Programme local « Mieux chez moi » animé sur l'agglomération par Angers Loire Métropole qui participe également à son financement<sup>49</sup> devrait être augmenté.

Ce programme, en cours jusqu'en 2017, est destiné aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs modestes et très modestes. Il permet de financer jusqu'à 70 % du montant des travaux hors taxes pour les ménages très modestes, 20 % pour les ménages modestes et 25 % pour les propriétaires bailleurs. Les travaux peuvent être financés par une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les collectivités (possibilité d'avance d'aide). Le solde des travaux restant à charge des propriétaires peut être financé par des prêts à taux zéro et du micro-crédit en cas d'insuffisance de fonds propres.

► **Accompagner les locataires hébergés dans le parc privé dans leurs démarches auprès de leurs propriétaires**

Informier sur les dispositifs d'aide aux propriétaires bailleurs et sur les conditions d'octroi des aides ; informer sur les possibilités de prise en charge de travaux en partie par les locataires – ex : depuis novembre 2009, la loi permet aux propriétaires de faire participer les locataires à hauteur maximum de 50 % des économies de charges obtenues et pendant une durée maximum de 15 ans. Cela suppose une concertation préalable et la fourniture de justificatifs.

Pour parvenir à renforcer ces moyens d'accompagnement, Angers Loire Métropole envisage de se doter de moyens supplémentaires via une « **Plateforme locale de rénovation énergétique** » destinée à accompagner les particuliers tout au long leurs projets de rénovation : conseil et accompagnement technique et financier<sup>50</sup>. La commission considère qu'il serait effectivement indispensable de se doter de ce type d'outils. Par ailleurs, il convient de **poursuivre la rénovation thermique des logements sociaux** engagée depuis quelques années avec l'aide de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Enfin, il conviendrait d'**attribuer en priorité les logements énergétiquement autonomes aux familles les plus fragiles.**

---

47 Exemple : éco-médiateurs recrutés parmi les habitants du quartier, par la Régie de quartier d'Angers.

48 Pour ce programme mis en place en 2013 sur l'agglomération, seuls 214 propriétaires ont bénéficié du programme.

49 <http://www.angersloiremetropole.fr/infos-pratiques/logement/programme-mieux-chez-moi-amelioration-thermique-des-logements/index.html>

50 Dans le cadre d'un programme national de création de ce type de plateformes : <http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/renovation-lhabitat/dossier/organiser-plateforme-renovation-energetique/quest-quune-plateforme-renovation-energetique>

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

### 3

#### Agir contre les décrochages

#### Prévenir le « décrochage social » et le « décrochage scolaire et universitaire »

##### 3.1

##### Rappel de la situation

Le « décrochage » concerne des personnes de tous profils, qui - à une période de leur vie - « perdent pied » par rapport à l'environnement familial, éducatif, professionnel, social... dans lequel elles évoluaient jusqu'alors.

Les causes du décrochage sont multiples : ruptures familiales ; surendettement ; mal-être familial, professionnel, à l'école ; problèmes de santé, addictologie, accident du travail ; échec scolaire voire décrochage scolaire, mauvaise orientation après le collège ou après le bac sont autant de situations à l'origine de la précarisation, voire de la paupérisation des familles.

Une rupture / une difficulté cumulée à une autre peut conduire à la fragilisation d'une personne, d'une famille pour qui tout allait très bien. Mais le décrochage est d'autant plus rapide si la personne ou la famille vit en situation de pauvreté.

##### ► Le décrochage scolaire et universitaire

De nombreux jeunes décrochent de l'école chaque année. S'ils cumulent une autre difficulté - familiale par exemple -, ils risquent, en plus des difficultés qu'ils rencontrent à trouver un emploi n'exigeant pas de qualification, de se retrouver à la rue.

Diverses causes, non spécifiques au territoire angevin, sont identifiées. Il existe notamment des fragilités psychologiques chez certains jeunes, dues à un environnement familial qui ne permet pas la confiance et l'estime de soi, dues également au harcèlement à l'école - les jeunes filles sont particulièrement touchées quand s'ajoutent des contraintes familiales comme la nécessité de prendre en charge le foyer familial ou une grossesse prématurée. Il y a également les défaillances du système éducatif qui ne permet pas à tous les élèves de suivre les mêmes méthodes d'apprentissage. L'orientation scolaire et universitaire peut également entrer en ligne de compte : refus (parents, enseignants, conseillers...) d'orienter un jeune vers un CAP, puis

un bac professionnel alors qu'il souhaite exercer un métier (sans faire 5 ou 6 ans d'études), parce que « dans la vie, il faut le Bac » au sens « Bac général » ; inscription à l'université par défaut ou inadaptation aux conditions de la vie étudiante. Une cause du décrochage universitaire est aussi l'insuffisance des moyens financiers pour vivre : difficultés de logement, de transports, d'alimentation. À Angers, 28 % des étudiants occuperaient ainsi un emploi pour pouvoir vivre. Ce travail qui peut être une expérience positive, ne peut cependant se faire au détriment des études et doit être accompagné et limité.

Ces dernières années, de nombreux dispositifs ont été mis en place par l'État, les établissements d'enseignement scolaires et universitaires pour repérer les élèves et étudiants « à risque de décrochage » et pour améliorer l'orientation scolaire et universitaire. De même, des professionnels et des bénévoles s'investissent au quotidien dans les établissements scolaires, les Maisons de quartiers, les clubs de sport, les foyers de jeunes, pour proposer un suivi, voire un soutien scolaire aux jeunes qu'ils parviennent à identifier. Pour autant, il semble que cela ne suffise pas à enrayer le phénomène, qui ne conduit pas tous les jeunes dans des situations difficiles, mais qui les fragilisent.

##### ► Le décrochage social

Le décrochage social est le fait de personnes qui se mettent en retrait de la vie familiale, amicale, sociale suite à une accumulation de difficultés : perte d'emploi, problème de santé, rupture conjugale, maltraitance... Le décrochage social ne se mesure pas, mais il conduit le plus souvent à la pauvreté, voire à l'exclusion. Il est donc prioritaire de le prévenir.

▷ Une travailleuse sociale

*Si la réussite humaine n'est pas possible dans le travail ou la famille, trouver d'autres lieux où c'est possible.*

▷ Une étudiante

*Certains jeunes ne sont pas capables d'assister à des cours « classiques ». Il faut adapter les méthodes d'enseignement et tester par exemple la pédagogie inversée, les enseignements transversaux.*

▷ Un principal de collège

*Malgré les efforts des équipes enseignantes pour les accompagner dans leurs démarches - notamment sur les « codes » à avoir pour s'exprimer au téléphone, en visite sur place dans une entreprise, solliciter un stage... - nos élèves de 3ème n'arrivent pas à trouver de lieu de stage.*

### 3.2

#### Propositions

**La réponse à toutes ces formes de décrochage réside dans le renforcement du lien social, notamment par la pratique d'activités culturelles, sportives, de loisirs et associatives.**<sup>51</sup> Il est donc prioritaire, pour relever ce défi du combat contre le décrochage social mais aussi scolaire, que les collectivités locales renforcent leurs politiques pour faciliter le développement de ces pratiques pour le plus grand nombre et pour dynamiser la vie associative. Il s'agit par exemple d'œuvrer pour :

- ▶ diffuser l'information sur l'existence de nombreuses « offres de pratiques culturelles, sportives, de loisirs, associatives » ;
- ▶ permettre à chacun de « tester » des pratiques avant de s'engager dans l'une d'elle – ex : Saisir l'opportunité des nouveaux rythmes scolaires pour faire découvrir à tous les enfants la diversité d'activités qu'ils peuvent mener en dehors de l'école ;
- ▶ informer sur les offres et les aides possibles pour accéder aux activités ;
- ▶ faciliter l'accès aux lieux de pratique - à proximité du domicile ou grâce à des moyens de transports ; accès aux différents équipements sportifs, culturels et de loisirs « classiques », mais aussi plus originaux comme les sociétés de boules de fort, les jardins familiaux...
- ▶ rendre les pratiques plus accessibles du point de vue financier (ex : coût de la licence, coût de l'équipement, frais de transports liés aux déplacements sportifs...).

Au-delà de cette proposition générale, la commission a constaté que sur le Pôle métropolitain Loire Angers, de nombreuses initiatives communales, intercommunales, institutionnelles, associatives existent, tant pour lutter contre les décrochages que pour renforcer le lien social. Il faut les répertorier, les faire connaître, les améliorer, les développer, innover, notamment en ce qui concerne :

- ▶ le suivi scolaire et l'orientation scolaire / universitaire, la reprise des études ;
- ▶ les initiatives d'information, de sensibilisation, d'éducation pour les jeunes comme les adultes en situation fragile ou en risque de fragilité.

Les médias locaux pourraient relayer davantage ces initiatives, réussites, histoires positives d'individus, alors qu'ils tendent parfois à laisser plus de place aux problèmes que rencontrent certains quartiers par exemple.

51 Contribution du Conseil de développement « La culture, un atout pour le territoire et le lien social. Des synergies à renforcer sur le Pôle métropolitain Loire Angers. » – avril 2015

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

#### ① Renforcer les initiatives locales de soutien scolaire / universitaire et d'appui à l'orientation des jeunes

##### ► Répertoire et diffuser les initiatives publiques et privées de soutien scolaire et universitaire

Il serait utile d'initier la création d'un lieu virtuel répertoriant, sur le territoire de l'agglomération comme sur les communautés de communes, les initiatives de soutien scolaire, aides aux devoirs, aide à l'orientation scolaire et universitaire qu'elles soient proposées physiquement ou par Internet et de le rendre accessible tant aux professionnels de l'éducation, sociaux, de santé, en contact avec les enfants, qu'aux parents.

##### Exemples d'initiatives locales à diffuser / renforcer :

- **des pratiques expérimentées dans certains collèges pour éviter les ruptures** - aide personnalisée avec travail sur les compétences fondamentales à partir de projets (conte, mise en musique), impliquant des enseignants de disciplines transversales ; réflexion sur le système de notation ; cellule de veille pour observer les phénomènes de décrochage : ces pratiques sont de la responsabilité des équipes pédagogiques de chacun des 20 collèges et 29 lycées du territoire mais il serait certainement utile de les faire connaître et les partager au niveau local – avec l'appui du Département, de la Région et de la Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire (Education nationale).
- **des pratiques initiées par l'Université**, de soutien aux étudiants en première année de licence et notamment ceux issus des Bacs Professionnels - tutorat pédagogique, équipes pluridisciplinaires (médecins, psychologues, assistantes sociales) d'écoute et d'accompagnement pour éviter le décrochage, mais aussi permettre le « raccrochage » rapide dans d'autres filières ;
- **des pratiques menées par des associations de quartiers, des associations familiales dans les communes, voire même des bénévoles isolés ou encore des associations étudiantes, des structures soutenant les jeunes migrants dans leur scolarisation.** Ces initiatives la plupart du temps bénévoles sont essentielles pour les familles n'ayant pas de revenus suffisants pour financer du soutien scolaire payant à leurs enfants. Pour autant, elles sont nombreuses en ville, moins nombreuses en secteur rural et il y aurait lieu d'encourager les habitants / associations à développer de telles initiatives de soutien scolaire dans les petites communes. Pour autant, ces initiatives se heurtent de plus en plus

souvent à des situations de grande souffrance sociale, devant lesquelles les bénévoles sont parfois démunis. Il y a donc lieu aussi d'imaginer un moyen de soutenir ponctuellement ces bénévoles pour gérer ces situations.

- **des pratiques de soutien scolaire par Internet** : certains jeunes peuvent être plus ouverts à un soutien proposé par Internet. Des applications pour smartphone et tablettes gratuites ou peu chères et ludiques existent, il s'agit de les faire connaître auprès des parents et des jeunes..

Il s'agirait aussi par cette occasion de reconnaître le rôle joué par certaines associations dont ce n'est pas la vocation première – ex : un club de Karaté qui propose du soutien scolaire à des jeunes motivés par leur pratique sportive, mais qui n'arrivent pas à s'accrocher à l'école.

**Là où de telles initiatives font défaut, il y aurait lieu de les encourager, en prenant appui sur l'existant.**

##### ► Renforcer l'information sur les métiers et sur les parcours non linéaires de formation

Les sources et moyens d'information sur les métiers proposés aux jeunes sont nombreuses, mais encore à renforcer pour aider les élèves à choisir l'orientation scolaire adaptée à leurs souhaits par des initiatives à conduire au plus près des élèves, de leur collège, de leur lycée.

Il apparaît indispensable de poursuivre les efforts menés par certaines associations et institutions notamment, pour rompre toutes les formes de discriminations dans les offres d'orientations proposées aux jeunes : sociales, sexuelles, raciales, dénigrement de métiers, stéréotypes limitant l'inclination des filles aux métiers traditionnellement dédiés aux garçons. Les jeunes doivent pouvoir avoir accès à toutes les informations sur les offres de formation pour élargir leurs choix professionnels.

Il s'agit également de sensibiliser les jeunes, comme leurs parents et les équipes éducatives, sur le droit des jeunes à « se tromper » d'orientation, à se réorienter, à interrompre une formation pour travailler, faire un service civique, et à reprendre une autre orientation quelques mois ou années plus tard.

---

De trop nombreux jeunes ne se voient pas proposer de choix de formation suffisants alors qu'ils existent. Ils ne sont parfois pas proposés parce que dénigrés, sexués... C'est le cas trop souvent par exemple de la formation par l'apprentissage.

Il s'agit donc là encore, pour Angers Loire Métropole dans le cadre de sa politique de la ville et ses compétences en matière d'emploi et de formation mais aussi pour les communes dans le cadre de leurs politiques jeunesse de valoriser, faire connaître les initiatives portées par certaines associations, certains établissements d'enseignement et imaginer, soutenir d'autres expériences visant à former / informer les enseignants, les parents, les jeunes sur la diversité et la réalité des métiers exercés dans les entreprises et établissements / collectivités publics employeurs voisins de leur établissement scolaire – exemple : rencontres enseignants / salariés d'entreprises, visites d'entreprises – des visites dédiées aux parents / enseignants / professionnels de l'orientation dans le cadre de *Made in Angers ?* -, ateliers de présentation des métiers par les parents d'élèves dans les collèges ; découvertes proposées par l'association « l'outil en main » ; Nuits de l'orientation de la CCI, etc. Des efforts particuliers doivent être faits, notamment en partenariat entre les communes, le Département, la Région et les établissements scolaires, pour permettre le développement de telles initiatives dans les secteurs moins denses en activités économiques diversifiées.

## ② Renforcer les initiatives d'information, d'éducation et d'aide au développement de projets pour et par les jeunes et les adultes en situation fragile ou en risque de fragilité

Le décrochage social est une étape vers l'exclusion. Les initiatives conduites pour l'éviter doivent viser un accompagnement collectif et global. Même si chaque cas est singulier, ces initiatives permettent aux personnes accompagnées de maintenir des liens sociaux au moment où elles risquent de s'isoler, voire s'exclure de la vie sociale du quartier, de la commune.

### ► Soutenir et démultiplier sur toutes les communes et dans les quartiers les actions d'accompagnement collectif des habitants

Les initiatives à soutenir en priorité et à diffuser afin qu'elles soient accessibles au plus grand nombre d'habitants qui en ont besoin seraient celles portées par des communes, intercommunalités, associations, bailleurs sociaux, écoles... sur les thèmes clés suivants :

### ► Expérimenter le travail en entreprise, faire vivre les réalités de l'entreprise aux jeunes

Mieux ciblés, les stages d'orientation en classe de 3<sup>e</sup> pourraient éviter des décrochages par la suite.

À cet effet, les initiatives lancées par certains collèges en partenariat avec des entreprises locales et avec l'appui de communes notamment pour améliorer la qualité et l'utilité de ces stages pourraient être démultipliées. Des aides financières pour les familles en précarité peuvent dans ce cadre être nécessaires pour permettre le déplacement vers les lieux de stages.

Au-delà du stage de 3<sup>e</sup>, il y a bien sûr lieu de renforcer toutes les initiatives de rapprochement Ecole-Entreprise et revaloriser aux yeux des jeunes l'image de l'entreprise et de la vie en entreprise.

Exemples :

- En Loire-Atlantique, [www.unjeuneunpro.net](http://www.unjeuneunpro.net), une plateforme Internet de mise en relation de jeunes en parcours d'orientation avec des professionnels du métier demandé.
- En Aquitaine, [www.adora-orientation.org](http://www.adora-orientation.org) propose également des rendez-vous professionnels, des stages...

- **La gestion du budget familial** : définir des objectifs, développer des savoir-faire pour gérer les comptes de la famille, assurer la prévention du surendettement – ex : ateliers collectifs proposés par certains CCAS, Maisons de quartiers, actions d'accompagnement des familles pour la réduction de leurs charges d'électricité menées par des bailleurs sociaux.

- **Le soutien parental**, non seulement pour un développement équilibré de leurs enfants, mais aussi pour l'amélioration des relations familles/école – ex : temps conviviaux parents-enfants organisés par certaines écoles à la sortie des classes, avec le soutien des communes, par certaines crèches également.

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

- **La médiation familiale** : des associations œuvrent pour préserver les liens familiaux ou les restaurer, en aidant les familles à élaborer un projet commun répondant aux besoins de chacun de ses membres. Un tiers indépendant et professionnel sert alors d'intermédiaire. Ne pourrait-on pas innover en initiant une médiation scolaire et/ou universitaire ?
- **La prévention des violences conjugales et intrafamiliales** assurée par des associations, institutions qui aident les femmes en particulier à comprendre les mécanismes de montée de la violence, à pouvoir la prévenir, informer les victimes de leurs droits, leur apporter un soutien psychologique.
- **La prévention et la lutte contre toutes les formes d'addiction** (alcool et drogues) et d'une manière générale la prévention sanitaire (soins, alimentation saine, ...) assurée par des écoles, des foyers de jeunes, des centres sociaux, des CCAS, des mutuelles, dans le cadre de groupes conviviaux d'échanges, avec l'appui de professionnels de santé.
- **Les intérêts et les risques liés au numérique** : permettre à chacun d'exercer de manière effective ses droits et devoirs sur Internet, tout en veillant à ce que le numérique ne crée pas de nouvelles fractures sociales (acquisition de matériel ou services permettant l'accès à internet, accompagnement pour l'acquisition des connaissances de base) et qu'il ne génère pas non plus de difficultés financières ou sociales (arnaques sur Internet).
- **Mais aussi le soutien à la mobilité** - aide à l'obtention du permis de conduire, aide à l'utilisation des transports collectifs, information sur les nouvelles formes de déplacements partagés, de location sociale de véhicule... -, **le soutien aux démarches de recherche de modes de gardes d'enfants** (notamment pour les parents travaillant sur des horaires atypiques) et d'autres thèmes encore d'accompagnement collectif participent à la prévention du décrochage social.

**Toutes ces actions visant à ne pas « perdre pied » ou à « reprendre pied » devraient être conduites « avec » et non pas « pour » les personnes qui en ont besoin à un moment donné de leur vie.** Faire « avec » plutôt que « pour » : parce qu'être dans des espaces où l'on peut décider permet de refaire surface, d'être en meilleure posture vis-à-vis de ses enfants par exemple. Il s'agit de privilégier la dynamique de micro-projets avec des dispositifs réutilisables dans leur propre vie familiale : permet de rompre l'isolement, de se sentir en capacité de produire de l'initiative, de rompre les peurs. C'est un accompagnement global et personnalisé de l'enfant, de l'élève, de l'apprenti, de l'étudiant, du stagiaire qui permettra d'éviter les décrochages, qui sera un facteur de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion.

#### ► Renforcer les actions de développement social dans les quartiers, dans les communes

La lutte contre le décrochage social de certains habitants à un moment donné de leur vie, de tous âges, de toute situation passe également par l'appui au développement de projets initiés et conduits par les habitants eux-mêmes, avec l'appui ponctuel ou permanent de la commune, du foyer de jeune, de la mutuelle, de la Maison de quartier, etc. C'est le sens et l'objectif par exemple des nombreux projets d'habitants menés dans le cadre de la « politique de la ville » / des « contrats de cohésion sociale » mais aussi dans le cadre de projets de développement social menés par certaines communautés de communes par exemple.

**La prévention du décrochage social passe par le soutien aux institutions, associations et autres instances expérimentant des actions de maintien du lien social et d'apprentissage du mieux vivre ensemble et d'une manière générale, toutes actions favorisant l'inclusion sociale. Ces actions doivent être envisagées chaque fois que possible « avec les publics » et non pas « pour ».**

# 4

## Soutenir le développement d'activités créatrices d'emplois Renforcer l'accompagnement vers l'emploi

### 4.1

#### Rappel de la situation

Le territoire angevin a subi de nombreuses pertes d'emplois depuis 10 ans et mettra du temps à combler ces pertes qui ont placés de nombreux Angevins dans la précarité, voire dans la pauvreté. Aujourd'hui, l'emploi salarié y évolue diversement : ainsi, entre 2010 et 2013, le territoire de l'agglomération a continué à perdre des emplois (-0,8 %), tout comme celui de la communauté de

communes Vallée Loire Authion (-2,1 %), alors que les territoires du Loir et de Loire Aubance en ont gagnés (+ 9 % et + 5,4 %).<sup>52</sup> Au 31 décembre 2014, sur l'ensemble des Pays de la Loire, 43 % des offres d'emploi cumulées sur l'année étaient en CDD, 31 % en CDI, 17 % en intérim, 9 % en saisonniers.<sup>53</sup>

▷ La Mission Locale Angevine

*L'expérimentation, portée par le Club Face, d'accueil de jeunes en stage d'observation en entreprise, avec à l'issue un engagement de l'entreprise à l'embauche pour la période estivale, est une chance pour les jeunes qui peuvent y accéder. A une autre échelle, le dispositif des « Emplois d'avenir », est aussi une réussite : des centaines de jeunes ont pu se « frotter » au monde de l'entreprise (entreprises privées, associations, collectivités locales) et le comprendre.*

▷ Un directeur dans une collectivité locale

*Contrairement aux grands groupes, les petites entreprises n'ont pas de personnel en ressources humaines. Ce travail d'accompagnement des jeunes dans l'emploi est donc beaucoup plus difficile à faire, et encore plus difficile ces dernières années, dans le contexte économique que l'on connaît.*

▷ Un représentant syndical

*Des entreprises sont en pénurie de main d'œuvre car le système éducatif n'attire plus les jeunes dans certaines filières*

Le Conseil de développement a déjà eu l'occasion de proposer des pistes pour le développement de l'emploi sur le territoire <sup>54</sup>.

Il les reprend en partie ici.

<sup>52</sup> Source : Comité d'expansion économique du Maine-et-Loire – L'Anjou à la loupe – Juillet 2014.

<sup>53</sup> Source : Pôle emploi – Marché du travail : synthèse Pays de la Loire au 31/12/2014

<sup>54</sup> Contributions du Conseil de développement sur les éco-activités, l'emploi, la crise économique, le SDEED

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

#### 4.2

#### Propositions

#### ① Renforcer l'accompagnement des entreprises pour le maintien, la création d'emplois durables et le recrutement de salariés

##### ► L'accompagnement des TPE et PME dans les secteurs traditionnels, fort pourvoyeurs d'emplois

Angers Loire Métropole, via notamment l'Agence de développement économique (ALDEV), doit mieux accompagner les entreprises, aux côtés des chambres consulaires, Inter-réseaux, fédérations professionnelles, en intervenant sur de multiples leviers et notamment :

- la revalorisation des métiers dénigrés et de l'image de l'entreprise en général auprès des jeunes

Des actions sont menées à l'initiative de clubs d'entreprises, de fédérations professionnelles, d'établissements d'enseignement, etc. Il s'agit de les valoriser et de les démultiplier.

##### Exemples d'initiatives :

- Journée découverte des métiers dans les entreprises privées et dans les collectivités publiques.
- Développement de mises en situation dans les métiers des collectivités publiques.
- Renforcement des dispositifs existants - outils pédagogiques de l'ONISEP, de la CAPEB, de la MLA sensibilisant les jeunes à ces métiers.

Il s'agit aussi d'expérimenter d'autres dispositifs innovants, notamment pour aider les entreprises qui rencontrent des pénuries dans certains métiers à mieux se faire connaître et faire connaître leurs métiers - exemple : les « tickets de visite d'entreprise ». Ces tickets permettraient aux demandeurs d'emploi d'obtenir un rendez-vous dans une entreprise, avec visite guidée par un salarié de l'entreprise, présentation des métiers, des modalités de qualification... et possibilité éventuelle de postuler sur un poste vacant.

- La communication sur les métiers traditionnellement féminins ou masculins afin d'ouvrir les emplois à tous sans discrimination

Il y aurait lieu de démultiplier les initiatives auprès des jeunes, des demandeurs d'emplois mais aussi des parents et divers conseillers pour élargir les choix

professionnels, notamment des femmes dans le secteur privé comme dans le secteur public pour leur permettre de diversifier le choix des métiers auxquels elles peuvent accéder. Les CIDFF sensibilisent les femmes en insertion à cet élargissement des choix professionnels, d'autres organisations éducatives, sociales ou professionnelles devraient également y être encouragées.

- L'appui à la création / à l'adhésion à des groupements d'employeurs

En se regroupant pour partager des postes, les entreprises qui n'ont pas les moyens de se doter d'un emploi à temps plein renforcent leurs compétences et contribuent par la même occasion à lutter contre la précarité dans l'emploi due aux temps partiels subis. De nombreux groupements fonctionnent déjà sur le Maine-et-Loire, par exemple dans les secteurs du bâtiment, de la viticulture, de l'agriculture et maintenant dans les services avec le « GEIQ multi-services ».

Une prochaine étape pourrait consister à aider les groupements d'employeurs « classiques » et groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) à se faire connaître auprès des entreprises.

Au-delà des groupements d'employeurs, il s'agit surtout d'encourager toutes formes de mutualisation des postes entre employeurs (ex. associations employant des travailleurs sociaux, artisans), de sensibiliser les salariés et les employeurs aux solutions d'emplois partagés afin de limiter les risques de licenciements économiques (nombreux actuellement dans le secteur associatif).

Dans le cas précis des contrats d'apprentissage, ces groupements pourraient permettre de soutenir les entreprises et les artisans qui - dans un contexte économique difficile, mais aussi compte tenu des risques encourus sur certains métiers désignés « dangereux » - hésitent à recruter de nouveaux apprentis.

---

► **L'accompagnement des TPE, PME et autres employeurs privés ou publics dans des nouveaux secteurs, avec fort potentiel d'emplois et dans le domaine social**

Le territoire angevin doit être en capacité de redonner de l'emploi aux habitants en investissant les champs de l'économie de demain, notamment les éco-activités et activités relevant de l'économie circulaire (ex : filière du recyclage ; filière bois) et le numérique. Il s'agit d'encourager de nouveaux débouchés de développement durable, favorisant l'insertion de personnes peu qualifiées, en s'appuyant sur les filières locales (par exemple, la filière bois).

Il y a lieu aussi de développer l'activité dans les services aux personnes, ou plus largement, dans des domaines relevant de l'économie sociale et solidaire. A titre d'exemple, les épiceries solidaires permettent aux personnes précaires ou pauvres de se nourrir en fonction de leurs moyens, mais pourraient aussi favoriser l'insertion d'un certain nombre de personnes.

L'investissement d'Angers Loire Métropole et des communautés de communes compétentes en faveur de ces nouvelles activités pourrait se traduire par :

- Le renforcement des moyens d'accueil de ces activités (immobilier d'entreprises, terrains...);
- Le renforcement des moyens d'accompagnement spécifiques pour la création et le développement de ces activités, souvent de taille très modeste (ex : accès à des petits financements, du micro-crédit...), dès lors qu'elles ne relèvent pas des compétences des chambres consulaires.

► **L'accompagnement des entreprises dans des démarches de type « RSE »**

Au-delà de ces champs, Angers Loire Métropole pourrait encourager, aux côtés des chambres consulaires et réseaux professionnels (comme le Centre des Jeunes Dirigeants<sup>55</sup>), les entreprises à **s'engager dans des démarches de « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE)**, en promouvant l'intérêt de ces démarches pour la performance économique, sociale et environnementale des entreprises et en valorisant les entreprises angevines qui se sont engagées dans la RSE<sup>56</sup>.

Angers Loire Métropole pourrait aussi s'engager dans une démarche RSE et valoriser les établissements publics et collectivités locales qui engagent ce type de démarche et leurs actions en faveur de l'emploi, de l'insertion des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle – ex : Angers Loire Habitat, Angers Expo Congrès...

**L'un des volets de la RSE est la mise en œuvre d'un dialogue social de qualité et continu.** Il s'agit par exemple d'outiller l'entreprise pour qu'elle renforce ce dialogue qui, dans bien des cas, fait défaut pour éviter une rupture dans l'emploi, du fait du salarié ou du fait de l'employeur. Un autre volet à explorer pourrait être la mise en œuvre d'une « démarche compétence », sorte de GPEC<sup>57</sup> pour les TPE/PME. Cette démarche vise à accompagner les salariés pour mieux préparer leur adaptation aux mutations / aux nécessaires évolutions des activités de leur entreprise. Le Conseil de développement renouvelle cette préconisation émise en 2011, dans le cadre de sa contribution « Crises économiques – Résister et anticiper sur le territoire angevin »<sup>58</sup>. La Maison de l'Emploi accompagnait alors ces démarches. Angers Loire Métropole, qui a repris les activités de la Maison de l'Emploi, doit poursuivre et renforcer les moyens de cet accompagnement, en partenariat avec les acteurs de l'emploi compétents sur son territoire.

---

55 La plus récente promotion de la RSE par le CJD d'Angers s'est traduite par l'organisation d'une soirée « Big Bang des Possibles » ayant réuni plus de 2 200 chefs d'entreprises et cadres d'entreprises le 17 mars 2015.

56 Exemple : Restoria, labellisée Lucie.

57 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

58 Priorité n°1 – Renforcer la mobilisation des entreprises angevines pour l'adaptation de leurs salariés – P 20/21

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

#### ② Renforcer et adapter les moyens d'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emplois

Le Conseil de développement a identifié plusieurs leviers à actionner en priorité pour proposer un meilleur accompagnement des Angevins vers les emplois présents sur le territoire :

##### ► Viser l'exemplarité d'Angers Loire Métropole : Maintenir un haut niveau de commande publique, veiller à l'inclusion de clauses d'insertion dans les marchés publics, accueillir davantage de stagiaires et des apprentis

Pour les grands chantiers, il s'agit d'encourager les entreprises à aller au-delà du minimum légal d'emplois en insertion et de les encourager également à plus de mixité hommes/femmes. Les clauses d'insertion sont en effet un levier pour l'insertion professionnelle. Surtout pratiquées dans les marchés publics du bâtiment et des travaux publics, elles pourraient être déployées dans d'autres domaines.

Angers Loire Métropole ainsi que les grandes collectivités et groupements intercommunaux du territoire devraient également servir d'exemples pour les autres employeurs publics et privés du territoire, en accueillant davantage de stagiaires (jeunes en scolarité et en études comme adultes en reconversion), mais aussi davantage d'apprentis sur les nombreux métiers qu'elles exercent (du plombier au chargé de communication).

##### ► Soutenir le développement des structures d'insertion par l'activité économique

Ces structures sont indispensables pour permettre à ceux qui sont éloignés, voire très éloignés de l'emploi de remettre le pied à l'étrier et de gravir progressivement les différentes étapes permettant un retour vers l'emploi dans une entreprise « classique ».

##### ► Améliorer l'information des actifs et des jeunes sur les métiers et les entreprises

Le Conseil de développement reprend ici des préconisations qu'il avait émises en 2009 dans son rapport « Pour une politique ambitieuse de l'emploi ». De nombreuses initiatives vont dans ce sens, il s'agirait de soutenir en particulier celles visant :

- Une plus grande ouverture des entreprises aux scolaires, étudiants, enseignants, demandeurs d'emplois : *Made in Angers*, appui à l'accueil de stagiaires (boîte à outils sur l'accueil de stagiaires dans des conditions optimales, banques de stages...).
- Une plus grande ouverture des établissements scolaires et d'enseignement supérieur aux chefs d'entreprises et aux salariés en emploi – Ex : Dispositif ELANTEC initié par des chefs d'entreprises et 2 collèges de St Sylvain d'Anjou.

##### ► Renforcer les outils et structures d'accompagnement en amont et en aval du recrutement

Comme le préconisait le Conseil de développement en 2009, il s'agit de valoriser et soutenir les initiatives visant notamment à :

- Proposer des outils particuliers pour les jeunes dans la préparation à la recherche d'un emploi – Ex : Livret d'information « Passerelle jeunes ».
- Développer le parrainage des étudiants et des demandeurs d'emplois.
- Développer les formations et ateliers de préparation à l'embauche et au travail en entreprise.
- Développer un suivi des demandeurs d'emplois – notamment de longue durée - dans les mois suivant la prise d'un nouveau poste.

De même, le Conseil de développement suggère de soutenir des expériences innovantes dans le champ de l'Economie sociale et solidaire, telles que la création de Coopératives jeunes de Services qui favorisent l'entrepreneuriat coopératif de groupes de jeunes. Ou encore, il propose de valoriser et encourager la mobilité professionnelle, par la formation, par l'aide à l'accès à un permis de conduire et à un véhicule, à un mode de garde des enfants.

# 5

## Renforcer les coopérations entre acteurs pour mieux « prévenir » et pour mieux « guérir »

### 5.1

#### Rappel de la situation

Renforcer l'efficacité des moyens mis en œuvre dans les 4 domaines prioritaires d'actions traités plus haut, suppose de travailler avec la multitude d'acteurs publics et privés qui interviennent dans la lutte contre la précarité et la pauvreté. Or, le rôle de chacun de ces acteurs n'est pas toujours identifié clairement par tous et ce, alors même que les acteurs appartiennent à la même collectivité locale

ou au même organisme de protection sociale par exemple. Partant de ce constat, comment supposer qu'ils soient identifiables par les citoyens eux-mêmes qui, pourraient avoir besoin de solliciter des droits ou un service ?<sup>59</sup>

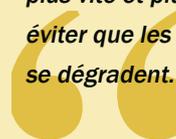
▷ Un travailleur social d'un CCAS

*Nous, on ne s'occupe que des personnes seules et des bénéficiaires du RSA. Les autres, on les renvoie à la MDS ou à la CAF.*



▷ Un travailleur social

*Il faut arrêter de travailler en silos, chacun s'occupant d'une tâche précise. Il manque souvent ce petit maillon pour que les choses se fassent plus vite et plus simplement [...] pour éviter que les situations des personnes se dégradent.*



Les collectivités locales (Communes/EPCI, Conseil Départemental, Conseil Régional) ont un rôle particulièrement important dans la prévention des risques de précarisation et de pauvreté. En attendant qu'une réforme territoriale nationale vienne clarifier véritablement leurs missions, les collectivités locales pallient à ce cloisonnement en coopérant dans certains domaines et sur certains territoires pour mieux organiser les solidarités au profit des habitants.

En parallèle, les plus grandes collectivités expérimentent des réorganisations, des nouvelles méthodes de travail... afin de « sortir d'un travail en tuyau » et encourager les différentes directions à partager les « dossiers usagers » (par exemple, direction logement, direction emploi/insertion, direction enfance/familles, direction de l'action culturelle...).

L'Etat et ses services en région et sur le département (DREAL, pour le logement ; Education ; DDCS pour la cohésion sociale et la santé ; DIRECCTE pour l'emploi...) a également cette ambition.

Les organismes de protection sociale, Pôle Emploi et l'ensemble des autres institutions œuvrant à la fois pour prévenir et pour « réparer », tentent aussi d'agir dans ce sens en interne, mais aussi en multipliant les partenariats avec les communes, les CCAS, certaines associations, etc.

Cette interrogation sur l'efficacité des actions concerne également un autre acteur majeur dans la prévention des risques de précarité, de pauvreté, voire d'exclusion : les associations – ex : associations sportives, de loisirs, d'aide à la parentalité ... – mais aussi dans l'accompagnement des personnes en

59 Cf. schéma des acteurs, page 18

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

difficultés, et en particulier celles qui ont participé à cette réflexion du Conseil de développement. Le tissu associatif angevin est particulièrement riche, surtout en milieu urbain, un peu moins en secteur rural, notamment dans le domaine de l'accompagnement des personnes en difficultés. Mais ces associations sont confrontées à des difficultés qui risquent de leur faire perdre de leur efficacité : le difficile renouvellement des bénévoles surtout aux postes de responsabilité, leur formation, l'articulation des rôles entre bénévoles et salariés avec des rivalités

potentielles, leur financement et le poids des tâches administratives générées par tout financement public, la mise en concurrence dans le cadre des appels à projets de l'Etat ou des collectivités... Une partie d'entre-elles, qu'elles soient affiliées à des fédérations nationales ou isolées, ont donc également compris qu'elles avaient le devoir de coopérer pour que leur action soit plus efficace et touche davantage d'habitants.

#### 5.2

#### Propositions

##### ① Ouvrir une réflexion pour redéfinir les modalités d'une action sociale locale plus efficiente pour « prévenir » et « guérir »

En attendant de «repenser le système au niveau national », et si l'on tentait de faire autrement ici ? C'est ce que proposent les membres du Conseil de développement. « À Angers, en Anjou, vous avez un contexte favorable pour sortir des carcans, se rapprocher, travailler et décider ensemble ; il y a des endroits en France où ce n'est même pas la peine de penser à cela, saisissez cette chance », c'est le message qu'a délivré Jean ROUSSEAU, Président d'Emmaüs International, à la commission.

Alors que la Communauté d'agglomération envisage une transformation en Communauté urbaine qui pourrait conduire à l'exercice de tout ou partie de la compétence « action sociale », le Conseil de développement propose que soit ouverte une réflexion entre les 33 communes ; leurs CCAS ; le Conseil Départemental, « chef de file de l'action sociale »<sup>60</sup>; les principaux organismes de protection sociale, de l'emploi ; les associations et les usagers pour redéfinir et expérimenter de nouvelles modalités d'action sociale locale. Cette réflexion pourrait aussi intéresser les Communautés de communes du Loir, Loire Aubance et Vallée Loire Authion qui mènent également des réflexions sur leurs périmètres géographiques et de compétences. Le Conseil Départemental pourrait ainsi retenir le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers comme territoire d'expérimentation.

Cette réflexion pourrait être pilotée par le Conseil Départemental, avec l'appui de l'Etat et l'expérience d'autres départements engagés dans le projet Agile 'Améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion », lancé par le Ministère des Affaires sociales<sup>61</sup>. Ce projet propose aux acteurs d'un même territoire qui souhaitent travailler ensemble un assouplissement de la réglementation susceptible de contraindre leurs expérimentations.

Elle pourrait conduire à des expérimentations comme :

- La création d'un dispositif de partage en temps réel des informations sur les droits et services proposés par les diverses instances publiques, voire privées (associations) et son accès aux professionnels de l'action sociale en particulier ;
- La création d'une coordination locale d'action sociale, réunissant les principaux partenaires de la prévention et de la lutte contre la précarité et la pauvreté, pour favoriser le partage des différentes politiques et projets, voire l'élaboration et la conduite de projets partagés ;
- L'expérimentation sur le territoire de l'accompagnement social et professionnel coordonné tel que proposé aux territoires par Pôle Emploi et l'Assemblée des Départements de France (13 départements ont signé de telles conventions à ce jour).

60 Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. « le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à : l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ; l'autonomie des personnes ; la solidarité des territoires. »

61 10 départements volontaires ont engagé une réflexion et des expérimentations en 2014, passés à 15 en 2015 (notamment les départements 25, 26, 27, 40, 48, 54, 59, 62, 82, 91, 95).

---

## ② Développer les coopérations entre les collectivités locales œuvrant sur le Pôle métropolitain Loire Angers

Parallèlement à ce vaste chantier et comme le préconisait le Conseil de développement en 2012 dans le cadre de sa contribution sur l'organisation territoriale du Pays Loire Angers au service des citoyens<sup>62</sup>, la communauté d'agglomération doit saisir l'opportunité de l'élaboration d'un nouveau Projet d'agglomération – Projet d'agglomération 2030 - pour s'interroger sur le « Projet social » du territoire ou sur la politique sociale de chacune des 33 communes. La proposition vaut également pour les communautés de communes. La communauté de communes Vallée Loire Authion mène une réflexion en ce sens.

Ce projet social pourrait être basé sur une analyse partagée des besoins sociaux du territoire, puis conforté par un état des lieux des capacités et modalités d'intervention sociale des communes et de leurs partenaires, notamment les associations, prélude à une coordination des acteurs.

Les communes membres des Communautés de communes comme de la Communauté d'agglomération doivent s'interroger sur le renforcement de l'efficacité de leurs moyens d'actions pour prévenir les risques de précarité et lutter contre la pauvreté. Elles doivent également réfléchir aux améliorations possibles via des

coordinations, des harmonisations de pratiques, voire des mutualisations de moyens d'action sociale des communes, comme des créations de Centres Intercommunaux d'Action sociale (CIAS) – très certainement à envisager en partenariat étroit avec le Conseil Départemental et ses Maisons départementales de la Solidarité (MDS).

Loin de dévaluer l'échelon communal, lequel convient à l'exigence de proximité, le CIAS peut être le lieu d'échange sur les pratiques efficaces et de mise en commun de moyens pour des solutions mieux adaptées aux besoins des habitants, en tenant compte des spécificités de chaque commune et du milieu rural en particulier.

Ainsi, pourquoi ne pas envisager par exemple d'expérimenter des coopérations selon le schéma suivant :

- le traitement de l'urgence sociale par les CCAS ;
- la prévention de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion par un ou plusieurs CIAS sur l'agglomération, un CIAS par Communauté de communes ;
- l'harmonisation des pratiques, l'échange de pratiques par l'UDCCAS.

## ③ Développer les coopérations entre les associations œuvrant sur le Pôle métropolitain Loire Angers

Au-delà de leur vocation sociale, familiale, sportive, culturelle, de jeunesse, d'éducation populaire..., les associations jouent un rôle majeur pour la prévention de la précarité et de la pauvreté, comme pour l'aide au retour à une vie sociale, à l'emploi, au logement de ceux qui ont sombré dans une situation de précarité, de pauvreté, voire d'exclusion. Très nombreuses sur le territoire, elles développent des activités complémentaires les unes des autres, parfois similaires. Assez souvent, elles méconnaissent les actions développées par les autres associations, ce qui oblige les personnes en difficultés à frapper à plusieurs portes et à renouveler les demandes de renseignements pour constituer leur dossier.

Il est donc indispensable d'encourager le développement des coopérations et le travail en complémentarité entre les associations. Ce travail devrait prendre appui sur les travaux engagés en ce sens au niveau régional ou national par certaines associations et fédérations d'associations. Pour y parvenir, le Conseil de développement propose de :

- ▶ **Faire un état des lieux en répertoriant les activités de chaque association**

Cet état des lieux pourrait être réalisé par les associations elles-mêmes qui mèneraient ainsi une réflexion commune.

---

62 Rapport du Conseil de développement « Pour une organisation des territoires au service des citoyens », mars 2012

## PARTIE 2 - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

#### ► **Susciter la création d'un réseau inter-associatif**

La création d'un tel réseau pourrait faciliter la mise en œuvre d'un accompagnement global des personnes fragilisées. Se regrouper entre associations permet aussi d'avoir une force politique, pour pouvoir faire des propositions et pour pouvoir répondre collectivement à des appels à projet ou des appels d'offre.

Ce réseau permettrait d'éviter les redondances et combler les manques. Certaines associations sont prêtes à s'y engager. Il convient cependant que cette démarche soit l'expression d'un souhait interne de la structure.

Au préalable, il serait certainement utile de définir un socle commun de valeurs, de s'entendre sur le sens du mot « valeur » et sur la formalisation d'un tel projet en conciliant les objectifs des diverses associations. Là encore, ce travail préalable pourrait prendre appui sur les réflexions éventuellement conduites au plan national par certaines fédérations d'associations ou associations nationales.

Pour constituer ce réseau, il serait utile de s'inspirer et tirer les enseignements d'initiatives comparables comme, au niveau local et à plus petite échelle :

- le CLH (comité de liaison des handicapés) qui permettrait de n'avoir qu'un seul interlocuteur représentant la diversité des associations de handicapés ;
- les « filets solidaires » qui ont permis de fédérer autour de ce projet une trentaine d'associations et dont la distribution crée des moments de rencontres et d'échanges en divers lieux ;
- la Petite École de Bouchemaine qui fait de l'alphabétisation auprès des compagnons d'Emmaüs.

Il faut aussi s'inspirer d'autres réalisations comme celle de *Le Mans Solidaire* qui réunit plusieurs fois par an, à l'initiative du Service des affaires sociales de la ville, une quarantaine d'associations œuvrant dans le domaine de la précarité/pauvreté et engagées par la signature d'une charte, afin de réfléchir et définir ensemble de nouvelles actions tout en apprenant à travailler ensemble pour plus d'efficacité, chacune conservant sa pleine autonomie.

#### ► **Définir des « objets » à partager, des actions à conduire en commun**

**Exemples d'actions que pourraient susciter ce réseau inter-associatif :**

- **Inciter les associations à élaborer des fiches de renseignements simplifiées**

Les associations doivent elles aussi identifier les publics qu'elles accompagnent et pour ce faire, leur demandent de fournir des renseignements. De fait, les personnes accompagnées sont appelées à compléter de nombreux dossiers compliqués avec des informations identiques d'une structure à l'autre. Pour éviter le découragement de ces personnes face à ces démarches administratives, les associations pourraient se concerter pour proposer des dossiers simplifiés, uniformisés, voire communs. Par la même occasion, elles gagneraient à échanger des « recettes » et des « savoir-faire ».

- **Développer des groupements d'employeurs entre les associations** sociales, sportives, humanitaires, d'insertion... pour créer des emplois pérennes et à temps complet de travailleurs sociaux, d'éducateurs sportifs, de médiateurs, de chargés d'insertion...

Ex : associations proposant de l'hébergement temporaire.

---

#### ④ Associer les professionnels / bénévoles de terrain et les habitants aux réflexions et expérimentations

Les collectivités locales comme les associations mènent des réflexions pour améliorer les moyens d'actions de prévention de la précarité et de lutte contre la pauvreté et la précarité. Mais leur efficacité dépend de l'implication ou non des habitants concernés ou potentiellement concernés.

La priorité des collectivités et des associations doit être de rendre plus lisible et accessible l'ensemble des ressources qu'elles proposent à la fois pour prévenir les risques de ruptures et pour accompagner les personnes déjà en situation de précarité ou de pauvreté, voire d'exclusion.

Pour y parvenir, le Conseil de développement estime que les dirigeants associatifs comme ceux des collectivités locales devront être particulièrement attentifs à associer les professionnels et bénévoles de terrain et les habitants aux réflexions et expérimentations qu'ils engageront, notamment celles préconisées par le Conseil de développement.

C'est ainsi que certains CCAS, comme le CCAS d'Angers, se sont dotés d'un comité d'usagers.

En effet, un habitant/usager saura décrire mieux que personne la complexité des démarches : les nombreux appels et attentes téléphoniques nécessaires pour parvenir à joindre un interlocuteur, qui lui demandera finalement de se déplacer à tel endroit, où – après avoir longuement patienté en salle d'attente et avoir été reçu rapidement – il se verra remettre un dossier abscons à compléter. Et qui mieux qu'un agent / qu'un bénévole peut exprimer son insatisfaction sur ces conditions d'accueil des habitants/usagers ?

Il est désormais acquis que la confrontation des points de vue permet de trouver des réponses plus solides aux problèmes posés, mais elle doit être organisée pour produire des résultats.<sup>63</sup>

---

63 La participation des habitants/usagers est l'un des 5 principes du Plan national pluri-annuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale. Recommandation n°40 du rapport d'évaluation du plan (janvier 2015) : « Mettre en place une stratégie nationale de participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et au suivi des politiques qui les concernent... ». C'est aussi un principe depuis près de 20 ans de certains Conseils départementaux, comme celui de Meurthe-et-Moselle - voir aussi « Evaluation de la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion » - Secrétariat Général pour la modernisation de l'action publique - Décembre 2013

# CONCLUSION

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

*« La production en masse de pauvres est un désordre profond de la société. Face à la mutation profonde que subit la société, une réflexion est nécessaire sur l'ensemble du système social indissociablement lié au système économique. Au-delà de tous les aspects politiques, techniques, administratifs, financiers, c'est en agissant à la fois sur le Droit et sur l'opinion que la pauvreté pourra reculer. »*

Jean Rousseau – Président Emmaüs international – intervention du 18 septembre 2014.

Comment faire respecter les droits, comment lutter contre le non recours aux droits, comment rénover les lois existantes ? Comment mieux informer, encourager davantage le bénévolat, ne pas se contenter des acquis mais innover, développer le sens de la vie collective, éduquer à la citoyenneté ? Les questions sont nombreuses, les leviers d'actions identifiés par le Conseil de développement tout aussi nombreux, mais ils interpellent tous, directement ou indirectement, notre capacité à mieux mobiliser le potentiel d'énergies, de talents, de compétences, d'intelligences qui existent sur nos territoires.

Qu'il s'agisse des guichets d'informations publiques ; du plan de réduction des charges énergétiques dans les logements ; de la diffusion de l'information sur les offres de pratiques culturelles, sportives, de loisirs existantes ; du renforcement de l'information des jeunes, des parents, des équipes éducatives sur les métiers d'aujourd'hui et de demain et sur les parcours non linéaires ; du soutien à la création / l'adhésion à des groupements d'employeurs ; **l'efficacité des leviers de prévention de la précarité et de lutte contre l'exclusion dépendra de la qualité des coopérations entre les divers acteurs concernés.**

Il apparaît donc primordial d'engager, ici, sur la Communauté d'agglomération et les Communautés de communes du Pôle métropolitain Loire Angers, ce chantier que l'Etat encourage à mener sur les territoires : **redéfinir les modalités d'une action sociale locale plus efficiente pour « prévenir » les risques de précarité et « guérir » les situations de précarité et pauvreté.**

Par ailleurs, **la plupart des leviers identifiés par le Conseil de développement interpellent notre capacité à faire de l'éducation une priorité absolue**, car c'est elle qui permet d'éviter de sombrer dans la précarité ou de reprendre pied plus vite. C'est l'éducation qui fait découvrir, connaître, comprendre les autres. C'est l'éducation qui permet de gérer son budget. C'est l'éducation qui permet de se sentir à l'aise pour demander d'accéder à ses droits. C'est l'éducation qui permet d'accéder à un emploi de qualité et durable, etc.

Il est donc essentiel d'investir toutes les énergies et de les coordonner pour prévenir le décrochage à l'école, pendant ses études supérieures ou pendant sa formation professionnelle.

- p. 44 **Annexe 1 : Composition de la commission**
- p. 45 **Annexe 2 : Ressources**
  - p. 45 Acteurs rencontrés / auditionnés
  - p. 46 Témoignages
  - p. 47 Bibliographie
- p. 49 **Annexe 3 : Données statistiques, légales et réglementaires complémentaires**
  - p. 49 Données statistiques
  - p. 52 Données légales et réglementaires

## ANNEXES

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

# 1

## Composition de la commission

**Nicole LE CORRE**

CIDFF

Présidente de la commission

**Bernard VINSONNEAU**

CFTC

Rapporteur de la commission

**Xavier ARRIVE**

Léo Lagrange

**Alain AVRIL**

CFTC

**Jean-Marie BEAUCOURT**

Jardin de Cocagne

**Jean-Pierre BENARD**

IRESA

**Daniel BRUNET**

CFDT

**Michel CHATELAIS**

Membre associé

**Didier CORVEE**

ERDF

**Ingrid DUMONT**

Personne qualifiée

**Jean-Claude DUVERGER**

Emmaüs

**Annie GASNIER**

FCPE

**Julie GASTINEAU/Guillaume DES POMEYS**

Fé2a

**Bernard GLACIAL**

Fédération Boule de fort

**Claude GUILLET**

Association Aide et Développement sans frontière  
Andard-Brain

**Els HARMSEN**

FDSEA

**Daniel HILLION**

CFDT

**Jean-Claude HIPPOLYTE**

Place au Vélo

**Joël JANNETEAU**

FNARS

**Alain LASSERRE**

Sauvegarde de l'Anjou

**Jean-Yves LEBOUIC**

Office Municipal des Sports d'Angers

**Robert LE VESSEL**

Membre associé

**Jacques LORDET**

CGT

**Claude MENARD**

FSU

**Marie-Christine PIPET**

Club FACE

**Jean PRESSELIN**

Jardin de Cocagne

**Louis-Marie RIVIERE**

Personne qualifiée

Président du Conseil de développement

**Christian ROBLEDO**

Université d'Angers

**Marc THEVENET**

CLCV

**Gabriel THOMAS**

APTIRA

**Marie-France TURCANT**

Association Petite Enfance

**Emmanuel VEILHAN**

Mission Locale Angevine

---

# 2

## Ressources

### 2.1

#### Acteurs rencontrés / auditionnés

**Patrice BELLEGO** – Directeur par intérim de l’Action sociale territoriale, Conseil général

**Carolina BENITO** – Chargée d’observation urbaine et sociale, Ville d’Angers

**Bernadette BLAINEAU** – Présidente de l’association Filalinge (Laverie sociale et solidaire)

**Gérard BOUSSIN** – Directeur du service Santé publique, Ville d’Angers

**Nicole CHUPIN** – Juriste bénévole, Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

**Mathilde CORNU** – Référente Intervention sociale, CCAS de Ste Gemmes sur Loire

**Jérôme COUBARD** – Directeur de l’Abri de la Providence

**Mickaël CREMONT** – Directeur de la Cohésion sociale, Mairie d’Avrillé

**Françoise DEROMMELAERE / Jean-Louis LEULIER** – Elus, CCAS de St Lambert la Potherie

**Fabrice DIFFALAH** – Educateur sportif, Karaté Timing Evolution

**Michel DRELON / Philippe ROBIN** – Président et Directeur d’Envie Anjou

**Richard GAILLARD** – Enseignant chercheur en sociologie à l’Université d’Angers, Laboratoire ESO CARTA UMR CNRS

**Marjorie GENTILS** – Déléguée sociale, CPAM de Maine et Loire

**Nathalie GILLES / Nathalie FENAIN-RABERGEAU** – Directrice de l’action sociale de la CAF de Maine et Loire et Adjointe au responsable de relais Angers Agglomération Layon

**Marc GOUA** – Maire de Trélazé, Vice-Président d’Angers Loire Métropole chargé de la politique de la ville, du retour à l’emploi et de l’insertion

**Stéphanie HERVIEU** – Chargée d’études Politique de la ville, rénovation urbaine et solidarité, AURA

**Véronique JAMOIS / Nathalie LOISEAU** – Mairie de St Jean des Mauvrets

**Martine JANNOT** – Vice-Présidente, Mutualité Française Anjou Mayenne

**Didier JONCHERAY** – Directeur, Médiations 49

**Noura KIHAL-FLEGEAU** – Directrice Départementale et Déléguée territoriale adjointe ACSé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l’égalité des chances)

**Isabelle LECLERCQ** – Directrice du Centre d’Information et d’Orientation scolaire (CIO) d’Angers et animatrice de la plateforme de suivi des décrocheurs

**Françoise LEGOFF / Paulette MARTINEAU** – Adjointe aux solidarités actives de la Ville d’Angers, Vice-Présidente du CCAS et Responsable de l’Action sociale du CCAS (successeur de Bénédicte LEGUAY)

## ANNEXES

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

**Bénédicte LEGUAY / Gaëlle METAY** – Responsable de l'Action sociale et Responsable du service Intervention sociale, CCAS d'Angers

**Stéphane LEPAGE**, Président et **Dominique TRENIT** – Secours Populaire

**Pierre MACE** – Président Habitat & Humanisme

**Joël MACRON** – Proviseur, Collège Jean Lurçat

**Anne-Stéphanie MALKA / Marie-Odile LEROUX** – Sous-directrice de la MSA et Responsable du département « politiques des territoires » de la MSA

**Jean ROUSSEAU** – Président d'Emmaüs International, Co-responsable de la communauté Emmaüs de Saint-Jean-de-Linières (49)

**Francis STEPHAN** – Directeur du Val de Loire et du Toit angevin

**Rose-Marie VERON** – Conseillère régionale – Conseil Régional des Pays de la Loire

## 2.2

### Témoignages

#### MOMO

Témoignage raconté par Jean Claude DUVERGER – EMMAÛS

#### SÉVERINE

Témoignage élaboré par elle-même en concertation avec sa conseillère professionnelle, raconté par Nicole LE CORRE – CIDFF (Centre d'Information sur le droit des Femmes et des Familles)

#### MARIE THÉRÈSE

Témoignage proposé par Joël JANNETEAU – Abri de la Providence

#### JACQUES

Témoignage raconté par Jean-Marie BEAUCOURT – Le Jardin de Cogne

#### ALEXIA

Témoignage élaboré par Annie LALANDE, conseillère sociale au CCAS d'Angers, raconté par Emmanuel VEILHAN – Mission Locale Angevine

Témoignage d'un couple recomposé et surendetté, habitant une petite commune, raconté par Nicole CHUPIN – CLCV

#### ASMAE

Témoignage élaboré par elle-même en concertation avec sa conseillère professionnelle, raconté par Nicole LE CORRE – CIDFF (Centre d'Information sur le droit des Femmes et des Familles)

---

## 2.3

### Bibliographie

#### Études locales et régionales

##### Études

- ▶ « Emploi et mutations économiques – Spécificités de l’agglomération angevine » – Aldev aura – Edition 2014
- ▶ « Pauvreté dans les Pays de la Loire : la crise accentue les inégalités » – Insee Pays de la Loire / Etudes Juin 2014
- ▶ « Pauvreté dans le Maine-et-Loire : la crise accentue les disparités territoriales » – Insee Pays de la Loire / Flash Juillet 2014
- ▶ « Observation sociale des territoires de Maine-et-Loire » - Insee Pays de la Loire – Décembre 2011
- ▶ « Jeunes des Pays de la Loire : une autonomie précoce mais des revenus plus faibles » – Insee Pays de la Loire / Etudes Novembre 2013
- ▶ « Ménages modestes et territoires fragiles : premiers touchés par la crise en Pays de la Loire » Insee Pays de la Loire / Etudes Juin 2012
- ▶ « Le décrochage dans les Pays de la Loire : facteurs de risques et territoires vulnérables » – Insee Pays de la Loire / Analyses Novembre 2014
- ▶ « Contrat urbain de cohésion sociale d’Angers, Trélazé et d’agglomération – Réussite et continuité éducative » Aura-études Juin 2013
- ▶ « Analyse des besoins sociaux » – CCAS d’Angers – Février 2013

##### Rapports / contributions

- ▶ « Les jeunes et la précarité – Réflexions pour une politique globale de la jeunesse au niveau des territoires » - Décidés Février 2013
- ▶ « Politiques de jeunesse en milieu rural : pourquoi ? comment ? » – Direction départementale de la cohésion sociale de Maine-et-Loire Avril 2014
- ▶ « Pauvreté et territoires » – Contribution de Damien ROUILLIER, délégué du Secours Catholique de Maine-et-Loire – 2014
- ▶ « Le non-recours aux droits et aux services sociaux » - Actes du colloque organisé dans le cadre du programme de recherche OUEST (Offre, Usages et Expertise des Services au profit du Territoire) à l’Université d’Angers – décembre 2013

##### Plans

- ▶ « Plan départemental d’action pour le logement des personnes défavorisées du Maine-et-Loire 2013-2018 » – Conseil Général
- ▶ « Comment le centre communal d’action sociale peut-il agir pour la solidarité ? » – Compas études n° 13 – Septembre 2014

#### Études/articles/rapports/ouvrages nationaux

##### Études

- ▶ « L’état de la pauvreté en France » - Observatoire des inégalités – Notes de l’observatoire n° 1 – Octobre 2013
- ▶ « Baromètres de l’action sociale locale 2013 et 2014 » – UNCCAS
- ▶ « Les effets sociaux de la crise » - Compas études n° 6 – Avril 2013
- ▶ « Les taux de pauvreté des 100 plus grandes communes de France » Compas études n° 11 – Janvier 2014

## ANNEXES

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

- ▶ « Femmes et précarité » – Les études du CESE – Février 2013
- ▶ « La stratégie d'investissement social » – Les études du CESE – Février 2014

#### Rapports / Lettres

- ▶ « Comment enrayer le cycle de la pauvreté ? Osons la fraternité ! » Rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective – Yannick VAUGRENARD, Sénateur – Février 2014
- ▶ « Ces pauvres qu'on ne voit plus » - Statistiques d'accueil 2013 – Rapport statistique du Secours Catholique
- ▶ « Ces jeunes qui ne viennent pas en Mission Locale : du délai de latence au phénomène du « non-recours » – Publication de Benjamin VIAL – Les dossiers de la MRIE – Octobre 2014
- ▶ « Les projets de territoire : une réponse à la précarité en milieu rural ? » Actes du séminaire du 24 octobre 2013 – UNCCAS et Mairie-conseils
- ▶ « Mieux prévenir le processus de précarisation sur le bassin rennais » – CODESPAR – Janvier 2014
- ▶ « Rapport annuel de la fondation Abbé Pierre » – L'état du mal logement en France 2014 et 2015
- ▶ « Gouvernance des politiques de solidarité » et « Santé et accès aux soins » – Rapports des groupes de travail 2012 de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- ▶ « Coordination interinstitutionnelle entre acteurs » – Rapport d'un groupe de travail – Etats généraux du travail social - Février 2015
- ▶ « Politique sociale et intercommunalités, Méthode et résultats d'une démarche pour accompagner la réflexion des élus locaux », Mairie Conseils – Mars 2015
- ▶ « Evaluation de la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion » – Secrétariat Général pour la modernisation de l'action publique – Décembre 2013
- ▶ « La participation des usagers dans les dispositifs RSA de Meurthe-et-Moselle » – Conseil Général et Agence Nouvelle des solidarités actives – Mars 2012
- ▶ « Les actions des fournisseurs d'énergie dans la lutte contre la précarité énergétique » – La lettre de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale N° 1 – Février 2014
- ▶ « Licenciements, inégalité, pauvreté, on fait quoi ? » – Dossier Alternatives économiques – Novembre 2013
- ▶ « La grande précarité chez les jeunes » – Le Magazine de la FNARS – n° 1 – Automne 2012
- ▶ « Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, deux ans après » – Dossier de la FNARS – Janvier 2015

#### Plans

- ▶ Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et rapports d'évaluations 2013 et 2014 – Inspection Générale des Affaires sociales

#### Ouvrages

- ▶ « La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté » – Serge PAUGAM – 2013
- ▶ « Repenser la solidarité » – Serge PAUGAM – 2011
- ▶ « Solidarité publique et solidarités privées » - Dossier thématique – Revue française des affaires sociales – N° 1-2 Janvier-Juin 2014
- ▶ « En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté » – ATD Quart Monde - 2014
- ▶ « Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat » – Robert CASTEL – 1995
- ▶ « La promesse de l'autre » – Jean-Louis SANCHEZ – 2013

# 3

## Données statistiques, légales et réglementaires complémentaires

### 3.1

#### Données statistiques

##### Données nationales sur les seuils de pauvreté par type de ménage

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage		
Unité : euros		
	Seuil à 60%	Seuil à 50%
Personnes seules	993	828
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	1 291	1 076
Familles monoparentales avec un enfant de 14 ans ou +	1 490	1 242
Couples sans enfant	1 490	1 242
Couples avec un enfant de - de 14 ans	1 787	1 490
Couples avec un enfant de 14 ans ou +	1 936	1 656
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 085	1 739
Couples avec deux enfants, dont un de - de 14 ans	2 284	1 904
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 483	2 070

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités suite à la rupture de série de l'Insee en 2010 - Données 2012, France métropolitaine

##### Chiffres clés sur la population

###### ► Une agglomération jeune, mais qui vieillit

42 % des habitants de l'agglomération ont moins de 30 ans, 36,1 % des habitants de la CC Loire Aubance, 38,7 % des habitants de la CC du Loir, 35,6 % sur la CC Vallée Loire Authion. Cette proportion n'a pas progressé entre 2006 et 2011, alors que la part des 45 ans et plus a augmenté. Ils représentent 40,7 % de la population de l'agglomération, 43,3 % de la population de Loire Aubance, 38,8 % de la population du Loir et 45 % de la population de Vallée Loire Authion.

###### ► Le poids particulièrement important des familles monoparentales, une spécificité angevine

Part de familles monoparentales (selon le genre)	Angers	Angers Loire Métropole	CC Vallée Loire Authion	CC du Loir	CC Loire Aubance	Maine-et-Loire	France Métropolitaine
Famille monoparentale où le parent est un homme	2,3%	2,1%	1,2%	1,5%	1,9%	1,8%	2,4%
Famille monoparentale où le parent est une femme	16,7%	12,2%	5,3%	6,6%	5,9%	8,5%	11,7%
Total familles	33 862	68 821	5 170	3 237	5 083	218 626	17 380 352

© aura - Source : INSEE, RP 2011, exploitation complémentaire

## ANNEXES

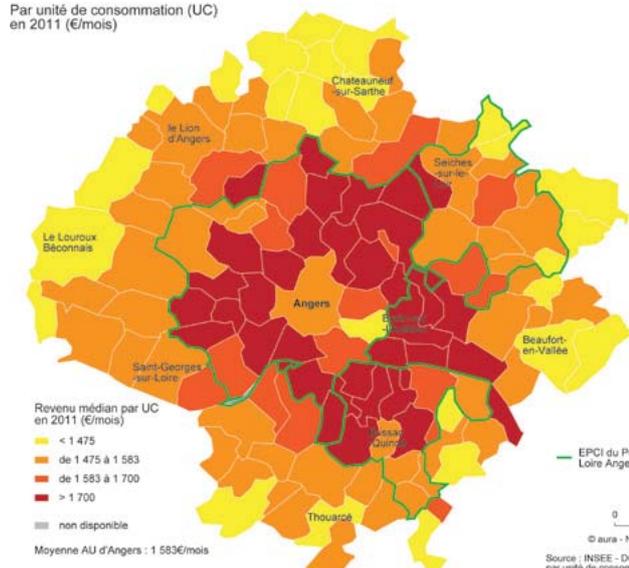
### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

#### Données sur le niveau de vie des Angevins – Revenu médian des ménages

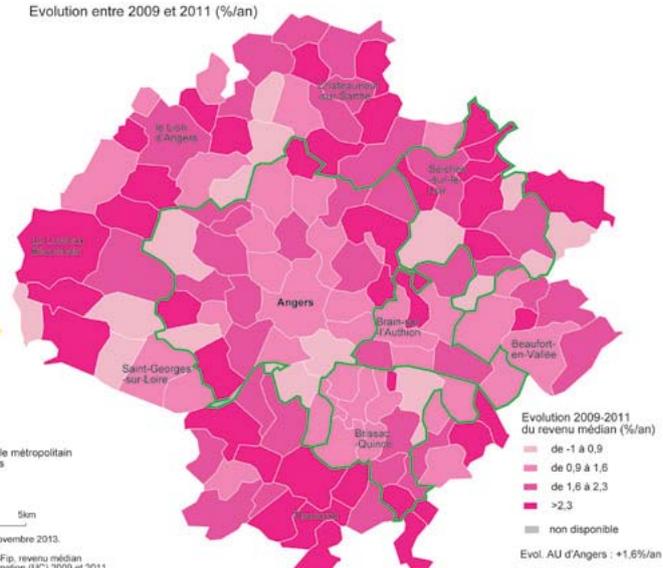
2010 (€)	Angers Loire Métropole	Angers	France Métropolitaine	CC Vallée Loire Authion	CC du Loir	CC Loire Aubance
Ménage d'une personne	1 389	1 375	1 439	1 357	1 329	1 377
Ménage de deux personnes	1 787	1 702	1 771	1 840	1 649	1 954
Ménage de trois personnes	1 670	1 477	1 715	1 774	1 681	1 823
Ménage de quatre personnes	1 610	1 480	1 606	1 620	1 528	1 689
Ménage de cinq personnes ou plus	1 266	996	1 105	1 377	1 129	1 477
Ensemble	1 572	1 451	1 562	1 632	1 489	1 691

© aura - Source : INSEE / DGI

Par unité de consommation (UC) en 2011 (€/mois)



Evolution entre 2009 et 2011 (%/an)



© aura - Source : INSEE

L'augmentation du revenu médian, entre 2009 et 2011, est plus importante dans les communes les plus éloignées.

## Données sur les demandeurs d'emplois

### ► Caractéristiques des demandeurs d'emploi cat. ABC au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Cat. ABC	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	dont % femmes	dont % -25 ans	dont % 50 ans et +	Variation brute 2013-2014	Evolution relative 2013-2014
Angers	16 803	49,5%	17,8%	17,5%	1 185	7,6
ALM	25 750	50,3%	18,8%	18,9%	1 923	8,1%
CCVLA	1 172	51,3%	20,6%	24,5%	88	8,1%
CC du Loir	829	56,3%	20,5%	20,5%	64	8,4%
CC Loire Aubance	1 076	54,9%	17,8%	24,8%	127	13,4%
Maine-et-Loire	65 391	53,0%	19,1%	21,1%	4 461	7,3%

© aura - Source : SEE Pôle Emploi, Pays de la Loire

### ► Niveau de formation des demandeurs d'emploi cat. ABC au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (tous âges confondus)

Cat. ABC au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Niveau I et II (Bac +3 ou +4)	Niveau III (Bac +2)	Niveau IV (Bac, BT, BP)	Niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges)	Niveau VI (sans diplôme)
Angers	14,5%	10,7%	19,9%	41,6%	13,2%
ALM	13,8%	11,3%	20,2%	43,3%	11,2%
CCVLA	11,1%	12,8%	21,0%	45,7%	9,4%
CC du Loir	5,9%	8,3%	22,1%	56,1%	7,6%
CC Loire Aubance	14,4%	14,4%	21,9%	42,8%	6,5%
Maine-et-Loire	10,0%	10,5%	20,1%	48,1%	11,4%

© aura - Source : SEE Pôle Emploi, Pays de la Loire

## Données sur le logement

Source : aura – DREAL - USH

### ► Part du logement locatif social dans les résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2014

**Maine-et-Loire** : 17,8 %

**Angers Loire Métropole** : 27,1 % - Angers : 32,4 % ; Trélazé : 33,1 % ; St Barthelemy d'Anjou : 36,6 % ; Montreuil-Juigné : 30,2 %

**CC Vallée Loire Authion** : 8,7 % - 21,1 % sur la commune de La Ménitré

**CC du Loir** : 12,5 % - 19,7 % sur Lézigné, 18,8 % sur Seiches-sur-le-Loir et 17,6% sur Lué-en-Baugeois

**CC Loire Aubance** : 6 % - 14,5 % à Brissac-Quincé.

### ► 12 000 demandes de logement locatif social au 1<sup>er</sup> janvier 2014

- 11 598 demandes figuraient au fichier commun de la demande de logements locatifs sociaux pour le territoire de l'agglomération. Angers est la commune la plus demandée, avec 8 109 demandes, suivie d'Avrillé avec 548 demandes.
- 145 demandes concernent le territoire de Loire Aubance, 138 le territoire du Loir, 190 le territoire de Vallée Loire Authion.

## ANNEXES

### Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

#### 3.2

##### Données légales et réglementaires

**Préambule de la constitution du 27 octobre 1946**, repris dans la constitution de 1958 affirme notamment :

*Art. 10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.*

*Art. 11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.*

##### DROIT AU LOGEMENT

**Loi n° 82-526 du 22 juin 1982 – Loi Quilliot et Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 – Loi Mermaz** : le droit à l'habitat est un droit fondamental. Ces lois régissent les rapports entre bailleurs et locataires.

**Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 – Loi Deferre dite loi de décentralisation** : les communes sont responsables de la planification urbaine et du logement social.

**Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 - Loi Besson 1** : « garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation » elle met en place des « plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées » (PDALPD).

**Arrêt du Conseil constitutionnel du 19 janvier 1995** : « la possibilité de disposer d'un logement décent est un objectif à valeur constitutionnelle »

**Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 – Loi Besson 2** : un fonds de solidarité pour le logement (FSL), cofinancé par l'Etat et le département, peut accorder des aides financières aux personnes et familles en difficulté, sous réserve de remplir certaines conditions.

**Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 - Loi Gayssot ou loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains)** : impose aux communes de plus de 3500 habitants en principe de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Elle précise la notion de « logement décent », notion apparue dès 1949 fixant les normes pour les logements sociaux HLM (remplaçant les HBM).

**Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 - Loi DALO (Droit Au Logement Opposable)** : possibilité pour une personne qui a effectué une demande de logement et qui n'a pas reçu de proposition adaptée, de saisir d'abord une commission de médiation amiable, puis dans certains cas, d'exercer ensuite un recours devant le tribunal administratif au titre du droit au logement opposable.

**Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 – Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)** : a pour objet de permettre la régulation des loyers, la régulation écologique des constructions, la régulation des professions de l'immobilier et du logement. Elle a aussi pour but de protéger les propriétaires et les locataires contre les abus et les risques, d'encourager la simplification des démarches et de soutenir les expérimentations de nouvelles formes d'habitat. Elle impose 25 % de logements sociaux aux communes concernées.

---

## COHÉSION SOCIALE

**Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale** : contient un plan d'action autour de trois volets :

- Logement : plan pour l'accueil et l'hébergement d'urgence, relance de la construction des logements sociaux, prévention des expulsions locatives, mobilisation du parc privé, lutte contre l'habitat indigne...
- Promotion de l'égalité des chances : égalité des chances entre enfants et adolescents – équipes éducatives dans les zones ou réseaux d'éducation prioritaires, égalité professionnelle entre hommes et femmes, égalité des chances entre territoires
- Emploi : réforme du service public de l'emploi, insertion professionnelle des jeunes, et insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

**Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances** : réponse aux situations d'inégalités et de discrimination qui touchent les populations – notamment les jeunes - des quartiers difficiles (zones urbaines sensibles) : emploi des jeunes, lutte contre les discriminations, encouragement à l'exercice de l'autorité parentale par les parents, renforcements des pouvoirs des maires face aux délits et incivilités, service civil volontaire.

**Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**

Les mesures phares visent à inciter les pères à prendre un congé parental, à conditionner l'accès aux marchés publics au respect par les entreprises de l'égalité professionnelle, à protéger les mères isolées des impayés de pension alimentaire, ou encore à étendre à tous les champs de responsabilité le principe de parité.

## SURENDETTEMENT

**Loi n° 1989-1010 du 31 décembre 1989 – Loi Neiertz** : loi relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

**Loi n° 2003-710 – Loi Borloo** : loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, créant les « zones urbaines sensibles » et un programme de constructions de logements locatifs sociaux et créant l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine), contient aussi des dispositions visant à donner une seconde chance aux personnes surendettées du fait d'un « accident de la vie » (chômage, veuvage, divorce, maladie).

## ÉDUCATION ET FORMATION

**Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 et Loi n° 93-1313 du 20 décembre 1993** : lois faisant de l'éducation un priorité nationale et concernant le travail, l'emploi et la formation professionnelle.

**Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions**

**Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009** : relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

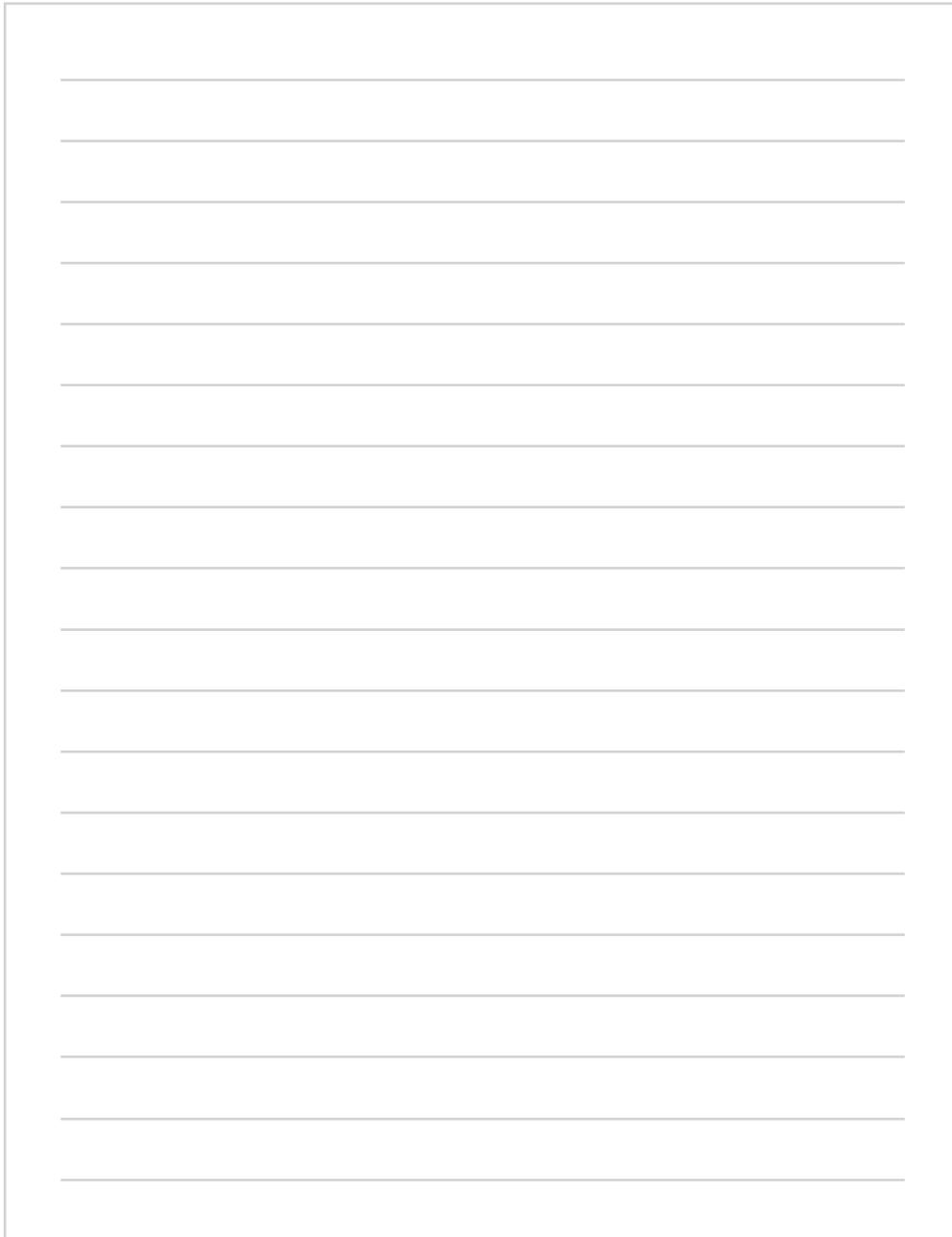
**Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École** : concrétise l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation : réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous.  
Plan interministériel de lutte contre le décrochage scolaire 2014 : doté de 50 millions d'euros par an, il prévoit un véritable pilotage national pour traiter à la fois la prévention, le raccrochage et la remédiation.  
Son objectif ? Diviser par deux d'ici à 2017, le nombre de jeunes Français qui décrochent chaque année du système scolaire.

## ANNEXES

Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

---

# NOTES



A large rectangular box with a thin grey border, containing 20 horizontal lines for writing notes. The lines are evenly spaced and extend across most of the width of the box.

Mise en page : S.Robineau, Conseil de développement  
Version actualisée : février 2016  
Impression : Setig -Palussière / juin 2015 ■





Conseil de développement  
de la région d'Angers

*La société civile, force de propositions*

10, rue de l'Aubrière

49 100 ANGERS

**Tél. : 02 41 05 51 81**

**Fax : 02 41 05 51 85**

e-mail : [conseil-developpement@angersloiremetropole.fr](mailto:conseil-developpement@angersloiremetropole.fr)

<http://conseil-dev-loire.angers.fr>

